

Prospectus simplifié

Fonds mutuels Mawer | Le 20 mai 2022

Placement de parts de série A et de parts de série O
des Fonds suivants :

Fonds marché monétaire canadien Mawer

Fonds canadien d'obligations Mawer*

Fonds équilibré Mawer

Fonds équilibré avantage fiscal Mawer

Fonds équilibré mondial Mawer

Fonds d'actions canadiennes Mawer

Fonds nouveau du Canada Mawer*

Fonds d'actions américaines Mawer

Fonds d'actions américaines de moyennes capitalisations
Mawer

Fonds d'actions internationales Mawer*

Fonds mondial de petites capitalisations Mawer

Fonds d'actions mondiales Mawer

Fonds d'actions marchés émergents Mawer

Fonds international de grandes capitalisations Mawer

*Le Fonds offre également des parts de série S

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité de ces parts et toute personne qui donne à entendre le contraire commet une infraction. Les Fonds et les titres des Fonds offerts aux termes du présent prospectus simplifié ne sont pas inscrits auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et les titres sont vendus aux États-Unis uniquement aux termes de dispenses d'inscription.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
PARTIE A : INFORMATION GÉNÉRALE SUR LES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF ET SUR LES FONDS MUTUELS MAWER	1
Introduction	1
Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?	1
Modalités d'organisation et de gestion des Fonds mutuels Mawer	6
Souscriptions, échanges et rachats	7
Services facultatifs	11
Frais et charges	12
Rémunération du courtier	16
Rémunération du courtier payée à partir des frais de gestion	16
Incidences fiscales pour les investisseurs	16
Quels sont vos droits?	18
PARTIE B : INFORMATION PROPRE À CHACUN DES FONDS MUTUELS MAWER DÉCRITS DANS LE PRÉSENT PROSPECTUS SIMPLIFIÉ	19
Information générale concernant les Fonds	19
Information propre à chaque Fonds :	
Fonds marché monétaire canadien Mawer	23
Fonds canadien d'obligations Mawer	25
Fonds équilibré Mawer	28
Fonds équilibré avantage fiscal Mawer	31
Fonds équilibré mondial Mawer	34
Fonds d'actions canadiennes Mawer	37
Fonds nouveau du Canada Mawer	40
Fonds d'actions américaines Mawer	43
Fonds d'actions américaines de moyennes capitalisations Mawer	46
Fonds d'actions internationales Mawer	49
Fonds mondial de petites capitalisations Mawer	52
Fonds d'actions mondiales Mawer	55
Fonds d'actions marchés émergents Mawer	58
Fonds international de grandes capitalisations Mawer	61

**PARTIE A : INFORMATION GÉNÉRALE SUR LES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF
ET SUR LES FONDS MUTUELS MAWER**

INTRODUCTION

Le présent prospectus simplifié contient des renseignements importants choisis pour vous aider à prendre une décision éclairée relativement à un placement et à comprendre vos droits en tant qu'investisseur.

Dans le présent prospectus simplifié :

- par « vous », « votre » et « vos », on entend le lecteur qui effectue ou pourrait effectuer un placement dans les Fonds;
- « nous », « notre » et « nos » renvoient à Gestion de Placements Mawer Ltée, le gestionnaire des Fonds;
- le ou les « Fonds » renvoient à un ou plusieurs des Fonds mutuels Mawer offerts aux termes du présent prospectus simplifié.

Le présent prospectus simplifié est divisé en deux parties. La partie A (qui va de la page 1 à la page 18) contient de l'information générale sur tous les Fonds. La partie B (qui va de la page 19 à la page 63) contient de l'information propre à chacun des Fonds.

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur chacun des Fonds dans les documents suivants :

- la notice annuelle;
- le dernier aperçu du fonds déposé;
- les derniers états financiers annuels déposés;
- le rapport financier intermédiaire déposé après les états financiers annuels;
- le dernier rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds déposé;
- tous les rapports intermédiaires de la direction sur le rendement du fonds déposé après le rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds.

Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée. Vous pouvez obtenir sur demande et sans frais un exemplaire de ces documents, en communiquant avec nous sans frais au 1 844 395-0747, ou en vous adressant à votre courtier.

On peut également obtenir ces documents sur notre site Web au www.mawer.com (en anglais seulement), ou en communiquant avec nous à l'adresse électronique info@mawer.com.

On peut obtenir ces documents et d'autres renseignements concernant les Fonds sur le site Web du Système électronique de données, d'analyse et de recherche, SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

**QU'EST-CE QU'UN ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF ET
QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS UN TEL ORGANISME?**

Un organisme de placement collectif (un « OPC ») est un regroupement de sommes d'argent géré par des professionnels en placement pour le compte d'un groupe d'investisseurs ayant des objectifs de placement similaires. Les personnes qui contribuent à un OPC deviennent des porteurs de parts de l'OPC. Les porteurs de parts d'un OPC partagent le revenu, les frais, les gains et les pertes de l'OPC proportionnellement aux parts dont ils sont propriétaires. La valeur d'un placement dans un OPC est réalisée lorsque les parts détenues sont rachetées.

Les OPC sont propriétaires de différents types de placement – actions, obligations et montants en espèces – selon leurs objectifs à cet égard. La valeur de ces placements varie de jour en jour, reflétant l'évolution des taux d'intérêt, du marché et des entreprises, ainsi que la conjoncture économique. Par conséquent, la valeur des parts d'un OPC

peut augmenter ou diminuer, et la valeur de votre placement dans celui-ci au moment de son rachat peut être supérieure ou inférieure à sa valeur au moment où vous l'avez acheté.

Rien ne garantit que vous récupérerez le plein montant de votre placement dans les Fonds. À la différence des comptes de banque ou des CPG, les parts d'OPC ne sont pas garanties par la Société d'assurance-dépôts du Canada ou par quelque autre organisme d'assurance-dépôts gouvernemental.

Dans des circonstances exceptionnelles, un Fonds peut suspendre les rachats de parts (veuillez vous reporter à la rubrique « Souscriptions, échanges et rachats » aux pages 7 à 11).

Le degré de tolérance au risque varie d'une personne à l'autre. Lorsqu'elles prennent des décisions en matière de placement, certaines personnes affichent une attitude beaucoup plus prudente que d'autres. Il est important de tenir compte de votre propre tolérance au risque de même que du degré de risque qui convient à vos objectifs financiers avant de décider d'effectuer un placement dans un Fonds. Les risques liés au placement dans un Fonds se rattachent aux titres dans lesquels le Fonds investit. Lorsque vous prenez une décision en matière de placement, nous vous recommandons d'étudier les différents types de placements faits par chaque Fonds, le rendement relatif au fil du temps et leur volatilité. Nous décrivons ci-après certains risques précis qui peuvent s'appliquer aux Fonds. Ce ne sont pas tous les risques qui s'appliquent à chacun des Fonds. Pour une description des risques précis associés à chaque Fonds individuellement, veuillez vous reporter à l'information particulière concernant chaque Fonds dans la partie B du présent prospectus simplifié.

Risque lié aux créances de recapitalisation interne – Un Fonds peut investir dans des titres de créance de recapitalisation interne d'une institution financière, qui, dans certains cas, pourrait être sous contrôle temporaire de la Société d'assurance-dépôts du Canada, et la totalité ou une partie des titres de créance émis pourraient faire l'objet d'une conversion forcée en actions ordinaires de l'institution financière. En cas de conversion forcée, un Fonds pourrait détenir un titre dont la nature et la qualité diffèrent de celles des titres qu'il détiendrait normalement.

Risque lié à la concentration – Un Fonds peut concentrer ses placements dans un ou plusieurs émetteurs en particulier, dans un secteur donné ou dans un seul pays ou une seule partie du monde. La concentration des placements permet à un Fonds de mettre l'accent sur les possibilités que présente un émetteur, un secteur ou une région en particulier. Toutefois, la concentration signifie également que la valeur du Fonds a tendance à être plus volatile que la valeur d'un fonds plus diversifié, puisque la valeur du Fonds est davantage touchée par le rendement de cet émetteur, de ce secteur, de ce pays ou de cette région en particulier.

Risque lié aux contreparties – Un Fonds peut conclure des contrats dérivés avec une ou plusieurs contreparties et, ce faisant, s'exposer au risque lié au crédit associé à la contrepartie.

Risque lié au crédit – La valeur des titres à revenu fixe dépend, en partie, de la faculté perçue des gouvernements ou sociétés qui ont émis les titres de verser les intérêts et de rembourser les placements initiaux. Les titres émis par des émetteurs ayant une cote d'évaluation faible sont considérés comme comportant un risque de crédit plus élevé que les titres émis par des émetteurs ayant une cote d'évaluation élevée.

Risque lié aux devises – La valeur des titres libellés dans une monnaie autre que le dollar canadien subira l'influence de la fluctuation de la valeur du dollar canadien par rapport à la valeur de la monnaie dans laquelle le titre est libellé.

Risque lié à la cybersécurité – Les Fonds et leurs fournisseurs de services utilisent Internet, des technologies de même que des systèmes d'information, ce qui peut exposer un Fonds à des risques éventuels liés aux brèches de la cybersécurité de ces systèmes technologiques et d'information. Les brèches de la cybersécurité pourraient, entre autres, permettre à une partie non autorisée d'accéder à des renseignements exclusifs, à des données de clients ou aux actifs d'un fonds ou faire en sorte que le Fonds et/ou ses fournisseurs de services voient leurs données corrompues ou perdent des capacités opérationnelles.

Risque lié aux dérivés – Un dérivé est un instrument financier qui tire sa valeur d'un titre sous-jacent, comme une action ou une obligation, ou encore une monnaie ou un marché financier. Il ne s'agit pas d'un placement direct dans le titre sous-jacent lui-même. Les Fonds peuvent investir dans des dérivés à des fins de couverture ou de non-couverture. La « couverture » s'entend d'une ou de plusieurs opérations destinées à compenser ou à réduire

un risque donné associé à des positions précises que détiennent les Fonds dans certains placements individuels ou groupés. La négociation de dérivés comporte les risques suivants :

- lorsqu'un dérivé est utilisé à des fins de couverture, si les hypothèses formulées à l'égard d'un marché sont erronées, le Fonds pourrait se priver de gains qu'il aurait réalisés s'il n'avait pas conclu l'entente de couverture. De plus, il est impossible de garantir que la couverture sera efficace et qu'elle éliminera ou réduira une perte ou une exposition qu'elle était censée couvrir;
- lorsqu'un dérivé est utilisé à des fins de non-couverture, il peut exposer le Fonds à de la volatilité et à d'autres risques qui touchent le marché sous-jacent. Les pertes que le Fonds peut subir en raison d'un placement dans des dérivés peuvent être plus élevées que celles qu'il aurait subies s'il avait investi dans le titre sous-jacent lui-même;
- un Fonds pourrait être incapable de « liquider » une position en vue d'obtenir le résultat souhaité si la négociation d'un dérivé est interrompue ou si le marché pour celui-ci devient non liquide ou est assujéti à des limites de négociation;
- le prix d'un dérivé peut ne pas correspondre fidèlement à la valeur du titre sous-jacent;
- bon nombre de contrats dérivés donnent lieu à des contrats avec des tiers. L'autre partie à un contrat dérivé pourrait être incapable de s'acquitter de ses obligations aux termes du contrat. De plus, si des sommes d'argent ont été déposées auprès d'un courtier en dérivés, ce dernier pourrait faire faillite et les sommes déposées auprès de celui-ci seraient perdues.

Les Fonds ne peuvent investir dans des dérivés ou peuvent n'y recourir qu'à des fins compatibles avec leurs objectifs de placement et à la condition de se conformer à la législation canadienne en valeurs mobilières.

Risque lié aux marchés émergents – Les Fonds qui investissent sur des marchés émergents ou des marchés en développement sont soumis aux mêmes risques que ceux mentionnés à la rubrique « Risque lié aux titres étrangers ». Ces types de risques peuvent être plus importants sur les marchés émergents que sur les marchés développés en raison, entre autres, d'une plus grande volatilité des marchés, de volumes de négociation plus faibles et d'un risque accru d'instabilité politique et économique. La fluctuation des prix sur les marchés émergents peut être plus prononcée que dans les pays développés et il peut être plus difficile de vendre des titres. En outre, les mécanismes de garde et de règlement dans les pays émergents peuvent être moins élaborés et entraîner des retards ou des coûts supplémentaires dans l'exécution des opérations.

Risque lié aux titres étrangers – La valeur des titres étrangers sera touchée par des facteurs ayant une incidence sur d'autres titres semblables et pourrait se ressentir de facteurs supplémentaires tels que l'absence de renseignements en temps opportun, des normes d'audit moins strictes et des marchés moins liquides. Par ailleurs, divers facteurs d'ordre financier, politique et social peuvent présenter des risques qui ne sont pas généralement associés à un placement effectué au Canada. En règle générale, les placements effectués sur des marchés plus développés, comme ceux des États-Unis et de l'Europe de l'Ouest, comportent moins de risques liés aux titres étrangers, alors que les placements effectués sur des marchés émergents, comme ceux de l'Asie du Sud-Est et de l'Amérique latine, comportent des risques liés aux titres étrangers plus élevés.

Risque lié aux investissements dans d'autres Fonds – Lorsqu'un Fonds (un « Fonds dominant ») investit une partie ou la totalité de ses éléments d'actif dans des parts d'un autre Fonds (le « Fonds sous-jacent »), le Fonds sous-jacent pourrait devoir vendre ses produits de placement à un prix désavantageux afin de satisfaire aux importantes demandes de rachat du Fonds dominant. Le rendement des Fonds sous-jacents pourrait ainsi être réduit. En outre, le rendement du Fonds dominant est directement lié au rendement du placement du Fonds sous-jacent qu'il détient.

Risque lié aux fiducies de revenu – Les fiducies de revenu détiennent généralement des titres d'une entreprise active sous-jacente ou ont le droit de recevoir une redevance sur les revenus générés par une telle entreprise. Les rendements des placements d'une fiducie de revenu sont assujétiés aux risques auxquels l'entreprise sous-jacente est assujétiée, comme les risques sectoriels, les fluctuations des taux d'intérêt, les prix des marchandises ou d'autres facteurs économiques. Jusqu'à un certain point, les fiducies de revenu sont structurées en partie pour fournir un flux

constant de revenus aux investisseurs et, par conséquent, un placement dans une fiducie de revenu peut être assujéti à un risque lié aux taux d'intérêt.

Risque lié aux taux d'intérêt – La valeur des titres à revenu fixe augmentera généralement si les taux d'intérêt chutent et connaîtra une baisse si les taux d'intérêt montent. L'évolution des taux d'intérêt peut également toucher la valeur des titres de capitaux propres.

Risque lié aux grands investisseurs – Les parts des Fonds peuvent être souscrites et rachetées par de grands investisseurs, comme des institutions financières ou d'autres OPC. Ces investisseurs peuvent souscrire ou racheter un grand nombre de parts d'un Fonds en même temps. La souscription ou le rachat d'un nombre considérable de parts d'un Fonds peut obliger le gestionnaire de portefeuille du Fonds à modifier considérablement la composition du portefeuille du Fonds ou l'obliger à acheter ou à vendre des placements à des prix désavantageux, ce qui peut nuire au rendement du Fonds et augmenter les gains en capital réalisés par le Fonds. Lorsqu'un tel investisseur est notre client, nous userons de notre pouvoir discrétionnaire pour effectuer ces opérations de manière à en réduire l'effet sur le Fonds, bien que rien ne puisse garantir que l'effet d'une telle opération sur le Fonds sera réduit.

Risque lié à la législation – Les modifications apportées aux lois sur les valeurs mobilières, aux lois fiscales ou aux autres lois applicables ou les modifications apportées aux politiques administratives des organismes de réglementation peuvent avoir une incidence défavorable sur le traitement ou la valeur des Fonds ou sur leurs porteurs de parts.

Risque lié à la liquidité – Le risque lié à la liquidité correspond à la possibilité qu'un OPC soit incapable de convertir ses placements en espèces au moment où il en a besoin. Cette situation peut se produire : i) lorsque des restrictions s'appliquent à la vente des actifs; ii) si les actifs ne peuvent pas se négocier au moyen des mécanismes normaux du marché; iii) s'il y a une pénurie d'acheteurs intéressés par les titres; ou iv) pour toute autre raison. La valeur des actifs qui ne sont pas liquides connaîtra généralement de plus grandes fluctuations. Les placements dans des actifs non liquides peuvent être difficiles à évaluer et/ou à vendre au moment ou au cours visé par le Fonds. Conformément au *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement*, il existe des limites quant au nombre d'actifs non liquides qu'un Fonds peut détenir.

Risque lié à la restriction de pertes – Si un Fonds connaît un « fait lié à la restriction de pertes », i) il sera réputé avoir une fin d'exercice aux fins de l'impôt (ce qui pourrait faire en sorte que le Fonds soit assujéti à l'impôt, sauf s'il distribue son revenu et ses gains en capital avant la fin d'exercice en question) et ii) il deviendra assujéti aux règles concernant la restriction de pertes généralement applicables aux sociétés qui font l'objet d'une acquisition de contrôle, notamment la règle prévoyant la réalisation réputée des pertes en capital non réalisées et les restrictions concernant la possibilité de reporter prospectivement les pertes. En règle générale, un Fonds sera assujéti à un fait lié à la restriction de pertes si une personne devient un « bénéficiaire détenant une participation majoritaire » du Fonds ou si un groupe de personnes devient un « groupe de bénéficiaires détenant une participation majoritaire » du Fonds, selon le sens donné à ces expressions dans les règles relatives aux personnes affiliées prévues par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi de l'impôt »), avec les modifications nécessaires. En règle générale, un bénéficiaire détenant une participation majoritaire d'un Fonds sera un bénéficiaire qui, avec les participations bénéficiaires des personnes et des sociétés de personnes auxquelles il est affilié, détient une participation de bénéficiaire dont la juste valeur marchande est supérieure à 50 % de la juste valeur marchande de toutes les participations dans le revenu ou le capital, respectivement, du Fonds. En règle générale, une personne n'est pas réputée devenir un bénéficiaire détenant une participation majoritaire d'un Fonds et un groupe de personnes n'est pas réputé devenir un groupe de bénéficiaires détenant une participation majoritaire d'un Fonds si celui-ci satisfait à certaines exigences en matière de placement et est admissible à titre de « fiducie de placement déterminée » aux termes des règles.

Risque lié aux titres adossés à des créances hypothécaires et aux titres adossés à des actifs – Les titres adossés à des actifs consistent en des titres de créance garantis par des groupements de prêts à la consommation ou de prêts commerciaux. Les titres adossés à des créances hypothécaires consistent en des titres de créance garantis par des groupements d'hypothèques sur des immeubles commerciaux ou résidentiels. Les défauts sur les actifs sous-jacents de ces titres peuvent réduire la valeur des titres. De plus, s'il y a des changements dans la perception du marché à l'égard des émetteurs de ces types de titres ou des changements dans la solvabilité des parties en cause, la valeur

des titres peut en être affectée. Les risques décrits à la rubrique « Risque lié au remboursement anticipé » s'appliquent également aux titres adossés à des créances hypothécaires et aux titres adossés à des actifs.

Risque lié aux séries multiples – Chacun des Fonds offre plus d'une série de parts. Si, pour une raison quelconque, un Fonds ne peut payer les frais d'une série en utilisant la part proportionnelle de l'actif du Fonds relative à cette série, le Fonds sera tenu de payer les frais au moyen d'un prélèvement sur la part proportionnelle de l'actif du Fonds relative à une autre série. Les rendements du placement de l'autre série pourraient ainsi être réduits.

Risque lié au remboursement anticipé – Certains titres à revenu fixe, y compris les titres adossés à des créances hypothécaires ou adossés à d'autres actifs, confèrent à l'émetteur le droit de les rembourser avant l'échéance. Les titres soumis au risque de remboursement anticipé peuvent être payés plus tôt que prévu et peuvent offrir un revenu moindre et leur valeur peut diminuer.

Risque lié à la réglementation – Les investissements dans des secteurs qui sont soumis à une réglementation plus rigoureuse (comme les services financiers, les soins de santé ou les télécommunications) ou qui reçoivent un financement des gouvernements peuvent être fortement touchés par des changements dans les politiques gouvernementales, comme une réglementation accrue, une déréglementation ou un changement dans le financement des gouvernements. La valeur des titres peut augmenter ou diminuer considérablement en raison de l'évolution de ces facteurs.

Risque lié aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres – Les Fonds peuvent effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour tenter de gagner un revenu supplémentaire et de rehausser leur rendement. Ces opérations comportent certains risques. Si l'autre partie à l'opération n'exécute pas ses obligations ou fait faillite, le Fonds sera obligé de faire une réclamation pour récupérer son placement. Dans le cas d'une opération de prêt ou d'une mise en pension de titres, le Fonds pourrait subir une perte si la valeur du titre prêté ou vendu par le Fonds a augmenté davantage que la valeur des sommes au comptant et des titres détenus par le Fonds. Dans le cas d'une opération de prise en pension de titres, le Fonds pourrait se retrouver en possession de titres dont la valeur pourrait être inférieure à celle qui a été payée par le Fonds pour le placement et le Fonds subirait une perte s'il disposait des titres.

La législation canadienne en valeurs mobilières prévoit qu'un fonds ne peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres que si elles ont lieu dans le cadre d'un programme précis, qui est assujéti à un certain nombre de conditions et d'exigences. Les Fonds ne commenceront pas à effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres avant d'avoir donné aux porteurs de parts un préavis écrit d'au moins 60 jours de leur intention de ce faire.

Risque lié aux sociétés à faible capitalisation boursière – La fréquence et le volume des opérations effectuées sur les titres de petites sociétés sont généralement plus faibles que ceux observés chez les sociétés à grande capitalisation. Les Fonds qui investissent une partie importante de leurs actifs dans des petites sociétés sont assujétiés aux risques liés aux sociétés à faible capitalisation boursière et peuvent avoir plus de difficultés à acheter et à vendre des titres puisque ces titres ont tendance à être plus volatils que les Fonds axés sur des sociétés à grande capitalisation boursière.

Risque lié à des émetteurs particuliers – La valeur de l'ensemble des titres connaît une variation positive ou négative selon les faits nouveaux survenus au sein des sociétés ou gouvernements particuliers qui émettent les titres.

Risque lié aux marchés boursiers – La valeur de la plupart des titres, particulièrement les titres de capitaux propres, évolue en fonction des conditions des marchés boursiers, qui peuvent être influencées par la conjoncture économique et boursière en général, la fluctuation des taux d'intérêt et du prix des marchandises, l'évolution politique, une baisse constante de la croissance économique, les perturbations dans les chaînes d'approvisionnement, les changements dans les dépenses des consommateurs et l'écllosion de maladies ou de pandémies.

Risque lié à des événements imprévus, notamment d'ordre géopolitique – La valeur des placements détenus par un Fonds pourrait subir l'effet négatif d'événements imprévus, notamment d'ordre géopolitique, comme des catastrophes naturelles et environnementales, les changements climatiques, des pandémies, des épidémies, des actes de terrorisme, la guerre et l'occupation qui en découle, une invasion étrangère, des affrontements militaires

ou armés, des événements touchant la réglementation, des manipulations de marché et des mesures gouvernementales et quasi-gouvernementales. La survenance d'événements imprévus, notamment d'ordre géopolitique, pourrait provoquer une volatilité et des perturbations des marchés et avoir des incidences à court ou à long terme sur les économies et les marchés des capitaux au Canada, aux États-Unis et ailleurs dans le monde ainsi que sur l'inflation et d'autres effets qui ne peuvent pas être prévus actuellement et qui, à leur tour, pourraient influencer le rendement des Fonds. En plus de l'incidence éventuelle sur la valeur des placements détenus par les Fonds, une volatilité et des perturbations imprévues des marchés pourraient forcer les bourses à suspendre les opérations et/ou les fonds d'investissement à suspendre ou à limiter les rachats, tout comme elles pourraient perturber les activités et les processus des fournisseurs de service des Fonds et, dans certains cas, pourraient constituer un cas de force majeure dans le cadre de contrats conclus avec des fournisseurs de service ou avec des contreparties relativement à certaines opérations. De plus, une volatilité et des perturbations imprévues des marchés pourraient également mener à une augmentation du rachat de parts des Fonds (notamment par de grands investisseurs – voir la rubrique « Risque lié aux grands investisseurs ») et rendre illiquides les placements détenus par les Fonds (voir la rubrique « Risque lié à la liquidité »).

MODALITÉS D'ORGANISATION ET DE GESTION DES FONDS MUTUELS MAWER

<p>Gestionnaire des Fonds Gestion de Placements Mawer Ltée 517 10th Avenue SW, bureau 600 Calgary (Alberta) T2R 0A8</p>	<p>À titre de gestionnaire de fonds, nous sommes responsables de la gestion de l'ensemble des activités et des affaires des Fonds, notamment de leur fournir tous les services de gestion de placement nécessaires ainsi que certains services de bureau, d'administration et d'exploitation. Pour de plus amples renseignements sur les services que nous fournissons aux Fonds en notre qualité de gestionnaire de fonds, veuillez vous reporter à la rubrique « Frais et charges » et à la notice annuelle.</p>
<p>Gestionnaire de portefeuille Gestion de Placements Mawer Ltée Calgary (Alberta)</p>	<p>À titre de gestionnaire de portefeuille, nous sommes responsables de la gestion des portefeuilles de placements des Fonds.</p> <p>Nous pouvons, à l'occasion, retenir les services d'un ou de plusieurs sous-conseillers pour qu'ils fournissent des conseils en placement et des services de gestion de portefeuille aux Fonds. Nous pouvons retenir les services de sous-conseillers ou les remplacer, ou changer la répartition de l'actif entre les sous-conseillers en tout temps. Les sous-conseillers des Fonds à la date du présent prospectus simplifié, s'il en est, sont présentés à la rubrique « Information propre à chaque Fonds » qui se trouve dans la partie B du présent prospectus simplifié. Tous honoraires des sous-conseillers sont payés par nous et non par les Fonds.</p> <p>À titre de gestionnaire de portefeuille, nous demeurons responsables en dernier ressort des conseils en placement ou des services de gestion de portefeuille fournis aux Fonds par les sous-conseillers désignés. Lorsque les sous-conseillers résident à l'extérieur du Canada ou détiennent la totalité ou la majeure partie de leurs actifs à l'extérieur du Canada, il pourrait être difficile de faire valoir les droits que nous confère la loi contre eux.</p>
<p>Fiduciaire State Street Trust Company Canada Toronto (Ontario)</p>	<p>Le fiduciaire détient le titre de propriété des espèces, des titres en portefeuille et des autres actifs financiers des Fonds. Le fiduciaire est indépendant de nous. Tous les Fonds sont constitués en fiducies. Lorsque vous investissez dans l'un des Fonds, vous souscrivez des parts d'une fiducie.</p>
<p>Dépositaire State Street Trust Company Canada Toronto (Ontario)</p>	<p>Le dépositaire reçoit les espèces, les titres en portefeuille et les autres actifs financiers des Fonds et en assure la garde, et peut nommer des sous-dépositaires afin que ceux-ci reçoivent les actifs des Fonds et en assurent la garde. Le dépositaire est indépendant de nous.</p>

<p>Auditeur KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. Toronto (Ontario)</p>	<p>L'auditeur audite annuellement les états financiers de chacun des Fonds et fait une déclaration selon laquelle les états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière et les résultats d'exploitation du Fonds conformément aux Normes internationales d'information financière. L'auditeur est indépendant de nous. En vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, l'auditeur des Fonds peut être remplacé sans l'approbation des porteurs de parts, à la condition toutefois que ce remplacement soit approuvé par le comité d'examen indépendant des Fonds et que nous vous fournissions un préavis écrit d'au moins 60 jours du remplacement proposé.</p>
<p>Agent chargé de la tenue des registres Gestion de Placements Mawer Ltée Calgary (Alberta)</p>	<p>À titre d'agent chargé de la tenue des registres, nous tenons un registre des propriétaires de parts pour chacun des Fonds, traitons les ordres de souscription, d'échange et de rachat, transmettons des états de compte aux investisseurs ainsi que les renseignements annuels relatifs aux déclarations de revenus.</p>
<p>Comité d'examen indépendant des Fonds</p>	<p>Nous avons constitué un comité d'examen indépendant (le « CEI ») pour les Fonds conformément aux exigences du <i>Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement</i>. Le CEI a pour mandat d'examiner nos politiques et nos procédures écrites qui traitent des questions de conflits d'intérêts, de faire des commentaires à ce sujet, et de trancher les questions de conflit d'intérêts que nous lui soumettons. Une question de conflit d'intérêts est une question dans laquelle nos intérêts entrent en conflit, ou pourraient être perçus comme entrant en conflit, avec notre obligation d'agir dans l'intérêt des Fonds. Les membres du CEI sont Robert Kennedy (président), Ian Beddis et Derek Mendham.</p> <p>Chaque membre du CEI est indépendant de nous, des Fonds et de toute partie reliée à nous. Le CEI prépare un rapport sur ses activités à l'intention des porteurs de parts au moins une fois par année. Ce rapport est accessible sur notre site Web au www.mawer.com (en anglais seulement) ou vous pouvez en demander un exemplaire, sans frais, en communiquant avec nous à l'adresse info@mawer.com. Vous trouverez d'autres renseignements sur le CEI dans la notice annuelle.</p> <p>En vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, certaines réorganisations ou fusions de Fonds peuvent être faites sans l'approbation des porteurs de parts, à la condition, notamment, que la fusion soit approuvée par le CEI et que nous vous transmettions un préavis écrit d'au moins 60 jours de la fusion proposée.</p>
<p>Placeurs</p>	<p>Les parts des Fonds sont placées par l'intermédiaire de courtiers autorisés.</p>

Investissements dans d'autres Fonds

Les Fonds peuvent investir dans des parts de nos autres Fonds et, en particulier, le Fonds équilibré Mawer, le Fonds équilibré avantage fiscal Mawer et le Fonds équilibré mondial Mawer peuvent placer jusqu'à concurrence de la totalité de leurs éléments d'actif en parts de nos autres Fonds. Aux assemblées des porteurs de parts, nous n'exercerons pas le droit de vote rattaché aux parts des Fonds sous-jacents détenues par le Fonds dominant. S'il y a lieu, nous prendrons plutôt des mesures pour que le droit de vote se rattachant à ces parts soit exercé par les porteurs de parts véritables du Fonds dominant pertinent.

SOUSCRIPTIONS, ÉCHANGES ET RACHATS

Séries de parts

Chaque Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de séries de parts et un nombre illimité de parts de chaque série. Auparavant, les « séries » de parts étaient appelées « catégories » de parts. Les sommes d'argent que vous versez pour souscrire des parts sont inscrites dans les registres administratifs de chaque Fonds à l'égard de chaque

série. Toutefois, les éléments d'actif de toutes les séries du Fonds sont regroupés en un seul compte, constituant ainsi un portefeuille aux fins de placement.

Toutes les parts d'un Fonds comportent des droits et des privilèges égaux, à l'exception du droit des porteurs de parts à des distributions de frais de gestion, telles qu'elles sont décrites à la rubrique « Frais et charges », et des frais expressément attribuables à une série. Chaque part d'une série d'un Fonds confère au porteur de parts le droit :

- à un vote à l'égard de toutes les questions soumises aux porteurs de parts du Fonds, sauf en ce qui concerne les questions auxquelles les porteurs d'une autre série de parts ont le droit de voter séparément en tant que série;
- de participer également à l'égard de tout paiement fait aux porteurs de parts de cette série de ce Fonds, autre que les distributions sur les frais de gestion, qu'elles représentent des distributions de revenu, de dividendes ou de gains en capital nets ou des remboursements de capital. Comme chaque série de parts confère le droit de participer à une tranche d'une distribution qui est égale à la part proportionnelle de cette série du revenu net et des gains en capital nets du Fonds, le montant des distributions du revenu net et des gains en capital nets à l'égard de chaque série de parts d'un Fonds devrait être différent;
- de participer avec les porteurs de parts de toutes les autres séries de parts de ce Fonds à la liquidation ou à la dissolution du Fonds en proportion des valeurs liquidatives relatives de chaque série de parts du Fonds.

Les Fonds sont chargés de payer certains frais d'exploitation engagés dans le cadre de leur administration. Les frais de chaque Fonds sont attribués parmi les séries de parts de façon proportionnelle. Chaque série assume, à titre de série distincte, tout élément de frais qui peut lui être attribué de façon précise. Les frais communs tels que les frais d'audit et de garde sont attribués parmi toutes les séries de la manière que nous jugeons la plus avantageuse, selon la nature des frais.

Bien que les frais de chaque Fonds qui sont attribuables à une série de parts particulière soient déduits dans le calcul de la valeur liquidative de cette série, ces frais continueront de constituer le passif du Fonds dans son ensemble et l'actif du Fonds dans son ensemble pourrait servir à régler ce passif. En outre, tous les frais déductibles d'un Fonds, soit les frais relatifs aux actions ordinaires et aux séries, seront pris en compte au moment du calcul du revenu ou de la perte du Fonds à des fins fiscales et, par conséquent, tous les frais auront des répercussions sur la situation fiscale du Fonds.

Chacun des Fonds offre actuellement des parts de série A et des parts de série O aux termes du présent prospectus simplifié. De plus, le Fonds canadien d'obligations Mawer, le Fonds nouveau du Canada Mawer et le Fonds d'actions internationales Mawer offrent des parts de série S aux termes du présent prospectus simplifié.

Parts de série A	Les parts de série A peuvent être souscrites par l'intermédiaire de courtiers autorisés par des investisseurs qui résident dans l'une ou l'autre des provinces ou l'un ou l'autre des territoires du Canada; le placement initial minimal pour une souscription dans un Fonds donné par l'intermédiaire d'un tel courtier autorisé est 500 \$ et de 50 \$ pour tous les placements ultérieurs.
Parts de série O	Les parts de série O sont offertes aux grands investisseurs privés ou institutionnels sur une base de cas par cas. Aucuns frais de gestion ne sont imposés aux Fonds à l'égard des parts de série O; chaque investisseur qui détient des parts de série O nous paie plutôt directement des frais de gestion dont le montant est indiqué dans la convention de souscription des parts de série O ou dans la convention de gestion des placements intervenue entre l'investisseur et nous. Si la valeur marchande de votre placement dans des parts de série O chute sous le seuil de placement minimal précisé parce que vous faites racheter des parts, nous pouvons changer la désignation de votre placement pour des parts de série A du même Fonds après vous avoir donné un préavis de 30 jours. Un changement de désignation de parts n'aura pas lieu si la valeur de vos parts de série O tombe sous le seuil de placement minimal précisé en raison d'une baisse du prix par part plutôt que d'un rachat de vos parts.

Parts de série S	<p>Les parts de série S du Fonds canadien d'obligations Mawer, du Fonds nouveau du Canada Mawer et du Fonds d'actions internationales Mawer pourraient être offertes aux clients de courtiers autorisés qui participent à des programmes de comptes en gestion distincte proposés par les courtiers autorisés. Aucuns frais de gestion ne sont imposés à un Fonds à l'égard des parts de série S; plutôt, les investisseurs qui détiennent des parts de série S auront à payer à leur courtier des frais liés aux actifs dans leur compte. Nous recevons des frais de chaque courtier pour les services que nous lui fournissons relativement à son programme de comptes en gestion distincte. Ces frais n'excéderont pas les frais imposés au Fonds concerné à l'égard des parts de série A.</p> <p>Si vous ne remplissez plus les conditions d'admissibilité pour détenir des parts de série S d'un Fonds parce qu'elles ont été transférées de votre compte à services tarifés auprès de votre courtier ou pour une autre raison, nous pouvons, sans vous en aviser, changer la désignation de votre placement pour des parts de série A du Fonds.</p>
-------------------------	---

Nous pouvons, à tout moment, modifier les conditions d'admissibilité des investisseurs éventuels dans les parts de série A, de série O ou de série S.

La souscription de parts du Fonds nouveau du Canada Mawer est actuellement soumise à des restrictions. Le Fonds est ouvert aux nouveaux investisseurs uniquement dans le cadre d'un portefeuille équilibré discrétionnaire établi par l'intermédiaire de Mawer ainsi qu'aux investisseurs existants à notre appréciation. Nous nous réservons le droit de rouvrir la souscription de parts du Fonds nouveau du Canada Mawer à tous les acquéreurs à tout moment.

Les parts des Fonds sont vendues sur la base d'un placement continu. Le prix d'offre des parts de chaque série d'un Fonds est un montant égal à la valeur liquidative par part de la série visée à l'occasion. La valeur liquidative de chaque série de parts est déterminée par nous conformément aux normes en vigueur dans le secteur qui utilise le cours de clôture à 14 h (heure des Rocheuses) de chaque jour où la Bourse de Toronto est ouverte pour les opérations boursières. La valeur liquidative de chaque série de parts est calculée d'après la valeur de la part proportionnelle de la valeur liquidative du Fonds qui est attribuable à la série particulière de parts, déduction faite du passif du Fonds qui est attribué uniquement à cette série de parts et de la part proportionnelle du passif commun du Fonds qui est attribuée à cette série de parts. Les dettes excluent les capitaux propres des investisseurs qui entrent dans la catégorie des dettes selon les Normes internationales d'information financière. La part proportionnelle de l'actif et du passif du Fonds attribuable à une série est généralement établie en comparant la valeur liquidative de cette série à la valeur liquidative totale du Fonds, en date de la fermeture des bureaux la veille. Cette somme est rajustée à nouveau à l'égard d'opérations applicables et de dettes cumulatives qui sont attribuées à cette série. La valeur liquidative d'une série par part est établie en divisant la valeur liquidative de la série par le nombre total de parts de cette série en circulation à ce moment-là.

Souscriptions de parts

Les parts de série A peuvent être souscrites par l'intermédiaire d'un courtier autorisé. La souscription initiale des parts de série A d'un Fonds doit être d'une valeur minimale de 500 \$ et de 50 \$ pour tous les placements ultérieurs. Les parts de série O d'un Fonds peuvent être souscrites par de grands investisseurs privés ou institutionnels qui respectent certains critères déterminés par nous de temps à autre. Un investisseur qui souscrit des parts de série S du Fonds canadien d'obligations Mawer, du Fonds nouveau du Canada Mawer ou du Fonds d'actions internationales Mawer par l'intermédiaire d'un courtier autorisé chez qui il détient un compte à services tarifés doit initialement souscrire des parts de série S d'une valeur minimale que nous fixons à notre appréciation. Les souscriptions peuvent cependant excéder le montant minimal susmentionné. Nous pouvons renoncer, à notre appréciation, à la restriction relative à la valeur minimale de votre souscription.

Toute demande de souscription ou d'échange de parts d'un Fonds qui est adressée en bonne et due forme à un courtier autorisé doit parvenir au Fonds avant 14 h (heure des Rocheuses) un jour de bourse afin d'obtenir le prix par part établi ce jour-là. Si votre demande est reçue par le Fonds après 14 h (heure des Rocheuses), le prix par part applicable sera établi le jour de bourse suivant. Un « jour de bourse » aux fins de souscriptions et d'échanges de parts est généralement un jour où la Bourse de Toronto est ouverte.

Vous devez régler le prix de souscription des parts dans les deux jours ouvrables suivant votre ordre. Si le paiement des parts souscrites n'est pas acquitté avant la date limite applicable, nous procéderons au rachat de vos parts le jour de bourse suivant. Si le produit du rachat est plus élevé que le montant que vous devez, le Fonds conservera la différence. Si le produit du rachat est moindre que le montant que vous devez, votre courtier devra rembourser la différence, et il pourra recouvrer ce montant ainsi que les dépenses et intérêts auprès de vous.

Nous nous réservons le droit de rejeter une demande de souscription dans un délai de un jour ouvrable suivant la réception de la demande. Tout montant reçu vous sera retourné sans délai et les pertes attribuées à l'annulation ou à l'ajustement de l'opération seront à votre charge et/ou à celle de votre courtier.

Pour la description des frais et de la rémunération du courtier applicables à la souscription de parts, veuillez vous reporter aux rubriques intitulées « Frais et charges » aux pages 12 à 16 et « Rémunération du courtier » à la page 16.

Vous pouvez en tout temps, par l'intermédiaire de votre courtier autorisé, donner la directive, dans la forme prévue, de racheter entièrement ou partiellement votre placement dans un ou plusieurs Fonds et de le réinvestir dans un autre des Fonds, sous réserve des conditions décrites dans la présente rubrique. Le rachat de parts dans le cadre de ce privilège d'échange peut faire en sorte que vous réalisiez un gain ou subissiez une perte en capital; à ce sujet, il y a lieu de se reporter à la rubrique « Incidences fiscales pour les investisseurs » aux pages 16 à 18.

Seuls les investisseurs admissibles à des parts de série O peuvent faire changer la désignation de leurs parts de série A ou de série S d'un Fonds pour obtenir des parts de série O du même Fonds. De même, seuls les investisseurs admissibles à des parts de série S peuvent faire changer la désignation de leurs parts de série A ou de série O d'un Fonds pour obtenir des parts de série S du même Fonds. Pour obtenir une description des investisseurs qui sont admissibles à souscrire des parts de série O et de série S, veuillez vous reporter à l'information ci-dessus. Un changement de désignation de parts d'une série pour obtenir des parts d'une autre série du même Fonds ne devrait pas constituer en soi une disposition imposable de ces parts (veuillez vous reporter à la rubrique « Incidences fiscales pour les investisseurs »).

Rachat des parts

Vous pouvez en tout temps faire racheter la totalité ou une partie de vos parts en remettant un ordre de rachat par l'intermédiaire d'un courtier autorisé. Les courtiers doivent transmettre au Fonds, par messenger, par poste prioritaire ou par un moyen de télécommunications, les détails d'un ordre de rachat le jour même où vous le leur avez transmis, sans vous imposer de frais. Vous et votre courtier êtes responsables de l'exactitude de votre ordre de rachat et de la transmission de l'ensemble des documents ou des directives nécessaires qui doivent nous être transmis. Vous devriez communiquer avec votre courtier au sujet des documents qui doivent être fournis.

Le montant que vous recevrez pour votre rachat est fixé selon la valeur liquidative de la série qui est calculée après la réception de votre ordre de rachat; il est entendu que tout ordre de rachat reçu après midi (heure des Rocheuses) un jour de bourse est, à notre appréciation, réputé avoir été reçu le jour de bourse suivant. Un « jour de bourse » aux fins de rachats est généralement un jour où la Bourse de Toronto est ouverte. Le paiement des parts rachetées sera fait par le Fonds concerné dans les deux jours ouvrables suivant le jour au cours duquel la valeur liquidative de la série est déterminée aux fins du rachat et devra être compensé par le système bancaire canadien.

Si nous ne recevons pas, dans les dix jours ouvrables suivant la réception de votre ordre de rachat, tous les documents nécessaires au traitement de votre ordre de rachat, nous sommes tenus, selon la législation en valeurs mobilières, le dixième jour ouvrable, d'acheter le nombre équivalent de parts du Fonds, et nous appliquerons le produit du rachat au prix de souscription de telles parts. Si le prix de souscription est moindre que le produit du rachat des parts, le Fonds conservera la différence. Si la valeur liquidative par part a augmenté depuis la date de rachat, de sorte que le produit du rachat est moindre que le prix de souscription des parts, votre courtier devra payer au Fonds le montant manquant et aura le droit de vous réclamer ce montant ainsi que les dépenses et intérêts.

Dans des circonstances exceptionnelles, nous pouvons être dans l'impossibilité de traiter un ordre de rachat. Cela est susceptible de se produire lorsque les négociations sont suspendues sur une bourse de valeurs où est inscrite une partie importante des investissements d'un Fonds.

Opérations à court terme

Les opérations à court terme sur les parts du Fonds (c'est-à-dire le rachat de parts du Fonds peu après leur souscription) peuvent avoir des effets défavorables sur le Fonds. Par exemple, le Fonds peut engager des frais de négociation supplémentaires premièrement pour acheter des titres du portefeuille avec les fonds de la souscription, puis pour vendre des titres du portefeuille afin de payer le produit du rachat, selon la situation de trésorerie du Fonds. De plus, l'investisseur à court terme peut jouir des avantages de la plus-value du capital engendrée dans le Fonds sans que la souscription de cet investisseur soit réellement investie à temps pour contribuer à cette plus-value. Cela peut contribuer à une dilution des rendements reçus par les investisseurs à long terme.

Pour ces raisons, nous avons mis en œuvre des politiques afin d'assurer que les opérations à court terme soient traitées comme une pratique interdite et n'aient pas lieu dans les Fonds. Des processus de surveillance sont en place afin de déceler les opérations à court terme. De plus, si des parts d'un Fonds sont rachetées dans les 90 jours de la souscription, le Fonds pertinent peut, selon notre appréciation, retenir un montant correspondant à 2 % de la valeur liquidative pour la série des parts rachetées. L'on ne procédera pas à une telle retenue i) sur le rachat de parts du Fonds marché monétaire canadien Mawer; ii) à l'égard de rachats aux termes d'un régime de retrait automatique; iii) à l'égard de rachats faits à la suite du décès d'un porteur de parts; ou iv) dans des situations de difficulté financière soudaine de l'investisseur (comme des urgences financières personnelles), déterminées à notre entière appréciation. Veuillez vous reporter à la rubrique « Frais et charges – Frais et charges que vous devez payer » à la page 15.

SERVICES FACULTATIFS

Au moment de la souscription, vous pouvez demander par écrit à nous ou à votre courtier de faire régulièrement racheter des parts d'un Fonds en échange d'une somme d'argent stipulée par vous, et ce, sans frais additionnels. C'est ce qu'on appelle un retrait automatique. Vous pouvez modifier ou annuler un retrait automatique en transmettant d'autres instructions écrites à nous ou à votre courtier. L'argent provenant de tels rachats peut vous être payé sur une base mensuelle, trimestrielle ou annuelle. Tous ces rachats seront calculés sur la base de la valeur liquidative de la série de parts du Fonds concerné au moment du rachat et seront assujettis aux conditions décrites à la rubrique « Souscriptions, échanges et rachats » aux pages 7 à 11.

Vous pouvez également demander à nous ou à votre courtier d'effectuer régulièrement des souscriptions en votre nom par l'intermédiaire de plans de prélèvements préautorisés, appelés aussi plans de souscription automatique. Selon vos directives, nous ou votre courtier pouvons prendre des dispositions pour retirer des fonds de votre compte de banque chaque mois, chaque trimestre ou chaque année. Une confirmation d'opération est émise uniquement pour la première opération et toutes les opérations futures figureront sur votre relevé de compte. Il n'y a pas de frais supplémentaires pour l'utilisation d'un plan de souscription automatique.

Les parts des Fonds peuvent, sous réserve des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et sans frais additionnels, être acquises et détenues dans le cadre des régimes enregistrés suivants :

- régime enregistré d'épargne-retraite;
- fonds enregistré de revenu de retraite;
- fonds enregistré d'épargne-études;
- fonds enregistré d'épargne-invalidité;
- compte d'épargne libre d'impôt;
- compte de retraite immobilisé;
- fonds de revenu viager;
- fonds de revenu de retraite immobilisé.

Les investisseurs qui acquièrent des parts d'un Fonds dans le cadre d'un régime enregistré d'épargne-études ou d'un régime enregistré d'épargne-invalidité doivent établir ce régime par l'intermédiaire d'une institution financière dûment autorisée, comme une banque ou un courtier autorisé, qui offre des régimes enregistrés d'épargne-études en fiducie ou des régimes enregistrés d'épargne-invalidité.

FRAIS ET CHARGES

Le tableau qui suit est une liste des frais et charges que vous pourriez avoir à payer si vous investissez dans un Fonds. Il se peut que vous ayez à acquitter une partie de ces frais directement. Un Fonds pourrait avoir à payer une partie de ces frais et charges, ce qui réduira la valeur de votre placement dans celui-ci.

Frais et charges payables par les Fonds																															
Frais de gestion	<p>À titre de gestionnaire des Fonds, nous sommes responsables de la gestion de l'ensemble des activités et des affaires des Fonds, notamment de leur fournir tous les services de gestion des placements nécessaires ainsi que certains services de bureau, d'administration et d'exploitation. Nos fonctions à ce titre sont les suivantes : i) gestion des placements, dont le choix des titres et les placements en portefeuille; ii) détermination des politiques et des pratiques en matière de placement ainsi que des objectifs et des stratégies de placement propres à chaque Fonds, en tenant compte des restrictions applicables; iii) services d'administration et autres services requis pour les Fonds relativement aux souscriptions et aux avis de rachat ou de transfert; iv) offre de parts des Fonds auprès d'acheteurs éventuels, y compris la capacité de conclure des ententes visant le placement et la vente de parts; v) nomination des fournisseurs de services des Fonds, ce qui comprend les auditeurs, les banquiers, les fournisseurs de services d'évaluation, les fournisseurs de services de tenue des registres et les dépositaires; vi) établissement de politiques générales; vii) autorisation, négociation et signature d'accords contractuels en relation avec les Fonds; viii) préparation et dépôt de tous les documents requis pour l'émission, la vente et le placement de parts; et ix) tenue des dossiers appropriés liés à l'accomplissement de nos fonctions.</p> <p>Pour nos services à titre de gestionnaire, nous avons le droit de recevoir de chaque Fonds une rémunération relative aux parts de série A du Fonds. Cette rémunération varie selon les différents Fonds, comme il est indiqué ci-après.</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;"><u>Fonds</u></th> <th style="text-align: right;"><u>Part de série A</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Fonds marché monétaire canadien Mawer</td> <td style="text-align: right;">0,40 %</td> </tr> <tr> <td>Fonds canadien d'obligations Mawer</td> <td style="text-align: right;">0,60 %</td> </tr> <tr> <td>Fonds équilibré Mawer</td> <td style="text-align: right;">0,78 %</td> </tr> <tr> <td>Fonds équilibré avantage fiscal Mawer</td> <td style="text-align: right;">0,78 %</td> </tr> <tr> <td>Fonds équilibré mondial Mawer</td> <td style="text-align: right;">0,95 %</td> </tr> <tr> <td>Fonds d'actions canadiennes Mawer</td> <td style="text-align: right;">1,00 %</td> </tr> <tr> <td>Fonds nouveau du Canada Mawer</td> <td style="text-align: right;">1,20 %</td> </tr> <tr> <td>Fonds d'actions américaines Mawer</td> <td style="text-align: right;">1,00 %</td> </tr> <tr> <td>Fonds d'actions américaines de moyennes capitalisations Mawer</td> <td style="text-align: right;">1,30 %</td> </tr> <tr> <td>Fonds d'actions internationales Mawer</td> <td style="text-align: right;">1,20 %</td> </tr> <tr> <td>Fonds mondial de petites capitalisations Mawer</td> <td style="text-align: right;">1,50 %</td> </tr> <tr> <td>Fonds d'actions mondiales Mawer</td> <td style="text-align: right;">1,15 %</td> </tr> <tr> <td>Fonds d'actions marchés émergents Mawer</td> <td style="text-align: right;">1,30 %</td> </tr> <tr> <td>Fonds international de grandes capitalisations Mawer</td> <td style="text-align: right;">1,10 %</td> </tr> </tbody> </table>	<u>Fonds</u>	<u>Part de série A</u>	Fonds marché monétaire canadien Mawer	0,40 %	Fonds canadien d'obligations Mawer	0,60 %	Fonds équilibré Mawer	0,78 %	Fonds équilibré avantage fiscal Mawer	0,78 %	Fonds équilibré mondial Mawer	0,95 %	Fonds d'actions canadiennes Mawer	1,00 %	Fonds nouveau du Canada Mawer	1,20 %	Fonds d'actions américaines Mawer	1,00 %	Fonds d'actions américaines de moyennes capitalisations Mawer	1,30 %	Fonds d'actions internationales Mawer	1,20 %	Fonds mondial de petites capitalisations Mawer	1,50 %	Fonds d'actions mondiales Mawer	1,15 %	Fonds d'actions marchés émergents Mawer	1,30 %	Fonds international de grandes capitalisations Mawer	1,10 %
<u>Fonds</u>	<u>Part de série A</u>																														
Fonds marché monétaire canadien Mawer	0,40 %																														
Fonds canadien d'obligations Mawer	0,60 %																														
Fonds équilibré Mawer	0,78 %																														
Fonds équilibré avantage fiscal Mawer	0,78 %																														
Fonds équilibré mondial Mawer	0,95 %																														
Fonds d'actions canadiennes Mawer	1,00 %																														
Fonds nouveau du Canada Mawer	1,20 %																														
Fonds d'actions américaines Mawer	1,00 %																														
Fonds d'actions américaines de moyennes capitalisations Mawer	1,30 %																														
Fonds d'actions internationales Mawer	1,20 %																														
Fonds mondial de petites capitalisations Mawer	1,50 %																														
Fonds d'actions mondiales Mawer	1,15 %																														
Fonds d'actions marchés émergents Mawer	1,30 %																														
Fonds international de grandes capitalisations Mawer	1,10 %																														

Les frais de gestion versés par les Fonds sont assujettis aux taxes applicables, notamment la TPS ou la TVH.

Les investisseurs qui ont le droit de souscrire des parts de série O devront payer des frais de gestion, qui nous sont payables directement par les souscripteurs de parts de série O et non par les Fonds. Les frais de gestion à l'égard des parts de série O d'un Fonds n'excéderont pas 1,15 % et ces frais seront précisés dans la convention de souscription des parts de série O ou dans la convention de gestion des placements intervenue entre l'investisseur et nous. Les frais de gestion versés par les porteurs des parts de série O sont assujettis aux taxes applicables, notamment la TPS ou la TVH.

Aucuns frais de gestion ne sont imposés au Fonds canadien d'obligations Mawer, au Fonds nouveau du Canada Mawer ou au Fonds d'actions internationales Mawer à l'égard des parts de série S. À la place, les investisseurs qui détiennent des parts de série S par l'intermédiaire du programme de comptes en gestion distincte de leur courtier autorisé auront à lui payer des frais liés aux actifs dans leur compte. Nous recevons des frais de chaque courtier pour les services que nous lui fournissons relativement à son programme de comptes en gestion distincte. Ces frais n'excéderont pas les frais imposés au Fonds concerné à l'égard des parts de série A.

Chacun des Fonds (dans ce contexte, individuellement, un « Fonds dominant ») peut investir dans des parts de nos autres Fonds (dans ce contexte, individuellement, un « Fonds sous-jacent »). Les frais et charges payables dans le cadre de la gestion d'un Fonds sous-jacent s'ajoutent à ceux payables par le Fonds dominant. Cependant, nous veillons à ce que le Fonds dominant ne paie pas de frais de gestion en double sur la portion des éléments d'actif investis dans le Fonds sous-jacent. En outre, le Fonds dominant ne verse aucuns frais d'acquisition ou de rachat à l'égard de la souscription ou du rachat des parts du Fonds sous-jacent. On s'attend à ce que le Fonds sous-jacent émette des parts de série O au Fonds dominant et aucuns frais de gestion ne seront imposés au Fonds. Par conséquent, les investisseurs dans des parts de série A du Fonds dominant continueront de verser les frais de gestion applicables à leurs parts de série A du Fonds dominant.

Vous recevrez un avis écrit de toute augmentation de ces frais (et de tous autres frais facturés à un Fonds) qui pourra se traduire par une augmentation des frais d'un Fonds au moins 60 jours avant qu'elle ne prenne effet.

Réduction des frais de gestion : Dans des ententes actuellement en vigueur, nous avons convenu de réduire les frais de gestion imposés à certains porteurs de parts de série A afin de rendre ces frais concurrentiels pour ce genre de placements. Un montant correspondant à une telle réduction des frais de gestion est attribué au porteur de parts concerné par le Fonds en question au moyen d'une « distribution sur les frais de gestion ». Les distributions sur les frais de gestion sont acquittées d'abord sur le revenu net et les gains en capital nets réalisés par le Fonds, puis sur le capital. Elles seront automatiquement réinvesties dans des parts de série A additionnelles du Fonds à la valeur liquidative de ces parts à la date de distribution. À l'heure actuelle, nous n'envisageons pas de conclure de nouvelles ententes prévoyant la réduction des frais de gestion, mais nous pourrions le faire dans le futur.

**Charges
d'exploitation**

Chaque Fonds doit prendre en charge la totalité de ses charges d'exploitation, y compris les courtages et les autres honoraires et débours engagés pour réaliser des opérations sur les titres en portefeuille, les taxes et impôts applicables, la charge d'intérêts, les frais de garde et de dépôt, les honoraires de l'auditeur et des conseillers juridiques du Fonds et du fiduciaire et les frais et charges du CEI ou les autres frais engagés conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement*, les frais de préparation et de présentation des états financiers, des rapports aux porteurs de parts et des autres documents à l'intention de ceux-ci, les frais de préparation, d'obtention de visa et d'envoi des prospectus et des autres documents d'information qui doivent, selon la loi, être transmis aux porteurs de parts actuels, les frais de tenue de livres et de comptabilité, les frais de tenue des registres et les honoraires de l'agent des transferts, les frais engagés pour tenir des assemblées des porteurs de parts (sauf dans les cas où la loi interdit au Fonds de prendre en charge les frais liés à une assemblée des porteurs de parts) et les frais engagés à l'occasion de la dissolution du Fonds. Les frais de chaque Fonds sont attribués parmi les séries de parts selon chaque série. Chaque série prend en charge, à titre de série distincte, les frais qui peuvent lui être expressément attribués. Les frais communs, tels que les honoraires d'audit et les frais de garde, sont attribués parmi toutes les séries de la manière établie par nous comme étant la plus appropriée, selon la nature des frais.

Les Fonds paient tous les frais et charges du CEI, dont la rémunération des membres, leurs frais de déplacement, les frais liés à leur formation, les primes d'assurance et les autres frais et charges raisonnables du CEI. Pour l'année terminée le 31 décembre 2021, chaque membre du CEI a reçu des honoraires annuels de 28 912 \$ (sauf le président du CEI, qui a reçu 38 452 \$) et 500 \$ supplémentaires pour chaque réunion en sus de quatre réunions par année. Pour l'année terminée le 31 décembre 2021, le total des frais et charges payables par les Fonds et imposés à ceux-ci relativement au CEI s'est élevé à 107 996 \$.

S'il est proposé de modifier le mode de calcul de frais imposés au Fonds d'une manière susceptible d'entraîner une augmentation des frais du Fonds et que cette proposition (en l'absence d'un préavis aux porteurs de parts) doit être approuvée par les porteurs de parts, nous vous donnerons un préavis d'au moins 60 jours à l'égard de cette modification proposée.

Nous pouvons à l'occasion prendre en charge des charges d'exploitation qui seraient par ailleurs imposées à un Fonds ou à une série de parts. À la date du présent prospectus simplifié, nous avons l'intention de prendre en charge certaines charges d'exploitation attribuables au Fonds marché monétaire canadien Mawer, au Fonds d'actions américaines de moyennes capitalisations Mawer, au Fonds d'actions marchés émergents Mawer et au Fonds international de grandes capitalisations Mawer dans la mesure où les charges d'exploitation de ces Fonds dépassent les seuils établis. La décision de prendre en charge les charges d'exploitation est revue périodiquement et est prise à notre entière appréciation, sans obligation d'en aviser les porteurs de parts.

Frais et charges que vous devez payer	
Frais de gestion	<p>Les frais de gestion à l'égard des parts de série O nous sont payables directement par les souscripteurs de parts de série O et non par les Fonds. Les frais de gestion à l'égard des parts de série O d'un Fonds n'excéderont pas 1,15 % et ces frais seront établis dans la convention de souscription des parts de série O ou dans la convention de gestion des placements intervenue entre l'investisseur et nous. Les frais de gestion payés par les investisseurs de la série O sont assujettis aux taxes applicables, dont la TPS ou la TVH.</p> <p>Aucuns frais de gestion ne sont imposés au Fonds canadien d'obligations Mawer, au Fonds nouveau du Canada Mawer ou au Fonds d'actions internationales Mawer à l'égard des parts de série S. À la place, les investisseurs qui détiennent des parts de série S par l'intermédiaire du programme de comptes en gestion distincte de leur courtier autorisé auront à lui payer des frais liés aux actifs dans leur compte. Nous recevons des frais de chaque courtier pour les services que nous lui fournissons relativement à son programme de comptes en gestion distincte. Ces frais n'excéderont pas les frais imposés au Fonds concerné à l'égard des parts de série A.</p>
Frais d'acquisition	Nous n'imposons aucuns frais d'acquisition ni aucune autre commission dans le cadre de la souscription de parts de série A, de série O ou de série S. Cependant, si vous souscrivez des parts d'un Fonds par l'intermédiaire d'un courtier autorisé, vous pourriez devoir lui verser des frais d'acquisition d'un montant dont vous aurez convenu avec lui.
Frais d'échange	Sans frais.
Frais de rachat	Aucuns frais ne seront imposés pour le rachat de parts.
Frais d'opérations à court terme	Si des parts d'un Fonds sont rachetées dans les 90 jours suivant leur souscription, le Fonds en question peut, selon notre appréciation, retenir une somme correspondant à 2 % de la valeur liquidative de la série de parts rachetées. Aucune somme semblable ne sera retenue : i) au moment du rachat de parts du Fonds marché monétaire canadien Mawer, ii) à l'égard de rachats dans le cadre d'un régime de retraits automatiques; iii) à l'égard de rachats faits à la suite du décès d'un porteur de parts ou iv) en cas de difficultés financières soudaines de l'investisseur (par exemple une urgence financière personnelle), déterminées à notre entière appréciation.
Frais de régime enregistré	Sans frais.
Régime de retraits automatiques	Sans frais.
Plan de prélèvements automatiques	Sans frais.

Incidence des frais d'acquisition

Le tableau suivant indique le montant des frais que vous aurez à payer selon les différentes options de souscription qui vous sont offertes si vous faites un placement de 1 000 \$ dans un Fonds sur une période de 1 an, 3, 5 ou 10 ans, et si vous vendez vos parts immédiatement avant la fin de chacune de ces périodes :

	À la date de souscription	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Option avec frais d'acquisition ¹	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Option avec frais de rachat ¹	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Option sans frais ²	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$

¹ L'option avec frais d'acquisition et l'option avec frais de rachat ne sont pas offertes lorsque vous souscrivez des parts d'un Fonds.

² Il s'agit du seul mode d'acquisition offert lorsque vous souscrivez des parts d'un Fonds.

RÉMUNÉRATION DU COURTIER

Aucune commission de suivi n'est versée à l'égard des parts de série A, de série O ou de série S, et nous n'imposons aucuns frais d'acquisition ni aucune autre commission dans le cadre de la souscription de parts de série A, de série O ou de série S. Cependant, si vous souscrivez des parts d'un Fonds par l'intermédiaire d'un courtier autorisé, vous pourriez devoir lui verser des frais d'acquisition d'un montant dont vous aurez convenu avec lui. Dans certaines circonstances, nous pouvons, à notre appréciation, acquitter les frais d'acquisition en votre nom en puisant dans les frais de gestion perçus à l'égard des parts que vous souscrivez.

Nous pouvons, à l'occasion, conclure des accords avec des courtiers autorisés afin qu'ils placent les parts des Fonds contre rémunération. Cette rémunération sera versée par nous et non par vous ou par les Fonds.

Ni nous ni l'un des membres de notre groupe ne détenons de participation dans l'entreprise d'un autre courtier, et aucun courtier ne détient de participation à notre égard.

RÉMUNÉRATION DU COURTIER PAYÉE À PARTIR DES FRAIS DE GESTION

Le pourcentage approximatif des frais de gestion versés par les Fonds qui ont servi à financer les courtages ou autres activités de promotion des Fonds au cours de l'exercice 2021 était de 0 %.

INCIDENCES FISCALES POUR LES INVESTISSEURS

La présente rubrique résume en général la manière dont sera imposé le placement d'un investisseur dans l'un ou l'autre des Fonds. Elle s'applique aux investisseurs (autres que des fiduciaires) qui, à tous les moments pertinents et, pour l'application de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi de l'impôt »), sont des résidents du Canada, qui détiennent leurs parts à titre d'immobilisations, qui n'ont pas de lien de dépendance avec les Fonds et qui ne sont pas affiliés aux Fonds.

Les investisseurs des Fonds sont priés de consulter leurs propres conseillers en fiscalité en ce qui concerne leur situation particulière et les conséquences fiscales de tout placement dans les parts d'un Fonds. Le présent sommaire est de nature générale seulement et il ne constitue pas des conseils juridiques ou fiscaux à l'intention d'un investisseur en particulier.

Chaque Fonds distribuera annuellement son revenu net et ses gains en capital nets réalisés à ses porteurs de parts afin de ne pas être tenu de payer de l'impôt sur le revenu ordinaire.

Parts détenues dans des comptes non enregistrés

Lorsqu'un porteur détient les parts d'un Fonds autrement que par une fiducie régie par un régime enregistré d'épargne-retraite (REER), un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR), un régime de participation différée aux bénéficiaires (RPDB), un régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI), un régime enregistré d'épargne-études (REEE) ou un compte d'épargne libre d'impôt (CELI) (chacun un « régime enregistré »), le porteur de parts doit déclarer aux fins de l'impôt sur le revenu l'ensemble des distributions de revenu provenant de ce Fonds, y compris les gains en capital imposables et les distributions sur les frais de gestion, peu importe que de telles distributions lui soient

versées en espèces ou en parts additionnelles du Fonds. Chaque année, le porteur de parts recevra un feuillet de renseignements fiscaux lui indiquant sa quote-part des distributions de dividendes provenant de sociétés canadiennes, du revenu de source étrangère, de gains en capital et d'autre revenu, de même que de l'impôt étranger payé par le Fonds. Lorsqu'une distribution est versée sous forme de parts additionnelles, le prix de ces parts pour le porteur de parts correspondra au montant de la distribution. Les frais de gestion payables par les porteurs de parts de série O ne seront pas déductibles aux fins de l'impôt, à moins qu'ils ne soient versés par Mawer dans le cadre des services fournis au porteur de parts aux termes d'une convention de gestion des placements conclue entre le porteur de parts et Mawer. Les porteurs de parts devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité au sujet de la déductibilité de ces frais et de la déductibilité des frais versés à leur courtier à l'égard des parts de série S.

Un taux de rotation des titres en portefeuille de 100 % signifie qu'un Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours d'une année. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille au cours d'un exercice est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont importants au cours de l'exercice, et plus la possibilité qu'un investisseur reçoive des distributions de gains en capital imposables au cours de ce même exercice est grande. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du Fonds.

Le porteur d'une part qui n'est pas détenue dans le cadre d'un régime enregistré devra inclure dans sa déclaration d'impôt les gains et les pertes en capital (soit la somme reçue au moment du rachat, moins le prix de base rajusté des parts rachetées et les frais de rachat, s'il en est) réalisés au moment du rachat des parts, ce qui comprend un échange visant à obtenir des parts d'autres Fonds. Un changement de désignation de parts d'une série pour obtenir des parts d'une autre série du même Fonds ne devrait pas constituer en soi une disposition imposable de ces parts.

Le prix de base rajusté des parts d'un porteur est un concept fiscal qui sert à déterminer la fraction des gains ou des pertes en capital que le porteur de parts doit déclarer lorsqu'il fait racheter ou échange des parts. Le prix de base rajusté d'une part d'une série donnée d'un Fonds correspondra généralement au total de toutes les sommes versées pour souscrire ces parts, auquel s'ajoute le montant des distributions de revenu ou des gains en capital de ce Fonds qui a été réinvesti dans des parts additionnelles du Fonds, déduction faite du prix de base rajusté de toute part de cette série de ce Fonds que le porteur a précédemment fait racheter ou a échangée contre des parts d'un autre Fonds, moins les distributions de capital de la part de ce Fonds, avec certains ajustements, divisé par le nombre de parts de la série donnée de ce Fonds que possède ce porteur de parts.

Les distributions sont réalisées par un Fonds sans tenir compte du moment de l'acquisition des parts par un porteur. Un porteur de parts peut donc avoir de l'impôt à payer sur une partie du revenu gagné et des gains en capital nets réalisés mais non encore distribués (ou accumulés mais non encore réalisés) par le Fonds avant l'acquisition par ce porteur de ses parts de ce Fonds. Cette dernière remarque a une importance particulière lorsque les parts ne sont pas détenues dans un régime enregistré ou une autre entité exonérée d'impôt et que le porteur acquiert les parts vers la fin de l'année.

Parts détenues dans des régimes enregistrés

Les parts de tous les Fonds sont des placements admissibles, pour l'application de la Loi de l'impôt, pour les régimes enregistrés. Si les parts d'un Fonds sont détenues dans un régime enregistré, la part du revenu net et des gains en capital nets réalisés du Fonds sera versée dans le régime enregistré, et ces montants ne seront généralement pas assujettis à l'impôt sur le revenu. Les retraits effectués des régimes enregistrés sont généralement imposables pour l'investisseur, sauf des retraits d'une fiducie régie par un compte d'épargne libre d'impôt et des parties de certains paiements effectués par une fiducie régie par un régime enregistré d'épargne-invalidité. Les retraits de contributions dans les régimes enregistrés d'épargne-études ne sont pas imposables, mais les retraits de revenu ou de gains en capital tirés de ces contributions sont imposables.

Pourvu qu'une part soit un « bien exclu » au sens de la Loi de l'impôt, ou que le rentier d'un régime enregistré d'épargne-retraite ou d'un fonds enregistré de revenu de retraite, le titulaire d'un compte d'épargne libre d'impôt ou d'un régime enregistré d'épargne-invalidité, ou le souscripteur d'un régime enregistré d'épargne-études, ne détienne pas une « participation importante » (au sens de la Loi de l'impôt) dans un Fonds et qu'il n'ait pas de lien de dépendance avec ce Fonds pour l'application de la Loi de l'impôt, les parts ne constitueront pas un placement interdit pour une fiducie régie par ce régime enregistré. En règle générale, un rentier, un titulaire ou un souscripteur ne détiendra pas de participation importante dans un Fonds à moins qu'il ne détienne 10 % ou plus de la valeur des parts en circulation du Fonds, seul ou conjointement avec des personnes ou des sociétés de personnes avec lesquelles il a un lien de dépendance. Les porteurs de parts sont invités à consulter leurs propres conseillers en

fiscalité afin de déterminer si les parts d'un Fonds peuvent constituer un placement interdit au sens de la Loi de l'impôt, compte tenu de leur situation personnelle.

Communication des renseignements fiscaux

Aux termes de l'accord intergouvernemental d'amélioration de l'échange des renseignements fiscaux en vertu de la convention fiscale entre le Canada et les États-Unis, conclu par le Canada et les États-Unis (l'« AIG »), et de la législation canadienne connexe, les Fonds et nous, en notre qualité de gestionnaire des Fonds, et/ou les courtiers inscrits, sommes tenus de communiquer certains renseignements (y compris des renseignements financiers) à l'égard des porteurs de parts qui sont des résidents des États-Unis, des citoyens des États-Unis (y compris des citoyens des États-Unis qui sont des résidents ou des citoyens du Canada) et d'autres « personnes des États-Unis », au sens de l'AIG Canada-États-Unis (sauf les régimes enregistrés comme les régimes enregistrés d'épargne-retraite), à l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC »). L'ARC communiquera ensuite l'information à l'Internal Revenue Service des États-Unis. En outre, pour satisfaire aux objectifs de la Norme commune de déclaration (la « NCD ») de l'Organisation de coopération et de développement économiques, le Fonds et nous, en notre qualité de gestionnaire des Fonds, et/ou les courtiers inscrits, sommes tenus par la législation canadienne de recenser et de déclarer à l'ARC certains renseignements financiers relatifs aux porteurs de parts du Fonds qui sont des résidents d'un pays ayant adopté la NCD autre que le Canada et les États-Unis. L'ARC devrait fournir ces renseignements aux autorités fiscales du pays concerné ayant adopté la NCD.

Le texte qui précède résume certaines incidences fiscales fédérales applicables à certains investisseurs des Fonds. La notice annuelle des Fonds contient des explications plus détaillées sur les incidences fiscales fédérales canadiennes quant à l'acquisition, la détention et la disposition de parts, et ce texte comprend un avis juridique de Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L. à l'égard de certaines questions. Le sommaire qui précède est présenté entièrement sous réserve de l'exposé contenu dans la notice annuelle.

QUELS SONT VOS DROITS?

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat de souscription de titres d'OPC, que vous pouvez exercer dans les 2 jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou un droit d'annulation de toute souscription que vous pouvez exercer dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre ordre de souscription.

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permet également de demander la nullité d'un contrat de souscription de parts d'un OPC et un remboursement, ou des dommages-intérêts, si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent des informations fausses ou trompeuses sur l'OPC. Ces diverses actions doivent habituellement être exercées dans des délais déterminés.

Pour plus d'information, on se reportera à la législation en valeurs mobilières de la province ou du territoire concerné et on consultera éventuellement un avocat.

PARTIE B : INFORMATION PROPRE À CHACUN DES FONDS MUTUELS MAWER
DÉCRITS DANS LE PRÉSENT PROSPECTUS SIMPLIFIÉ
INFORMATION GÉNÉRALE CONCERNANT LES FONDS

Cette partie du présent prospectus simplifié vous donne un aperçu de l'information fournie pour chaque Fonds. Vous pouvez vous reporter à ce guide en lisant la description de chaque Fonds.

Détail du Fonds

La présente rubrique contient un aperçu du Fonds – son type, la date de sa création et les titres offerts – et précise si ses parts sont des placements admissibles, pour l'application de la Loi de l'impôt, pour des régimes enregistrés tels que des régimes enregistrés d'épargne-retraite, des fonds enregistrés de revenu de retraite, des régimes de participation différée aux bénéficiaires, des régimes enregistrés d'épargne-études, des régimes enregistrés d'épargne-invalidité et des comptes d'épargne libre d'impôt. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter aux rubriques « Incidences fiscales pour les investisseurs – Parts détenues dans des régimes enregistrés » à la page 17 du présent prospectus simplifié et « Certaines incidences fiscales fédérales canadiennes – Parts détenues par des entités exonérées » dans la notice annuelle des Fonds.

Choix des sous-conseillers

À titre de gestionnaire de portefeuille des Fonds, nous sommes responsables de la gestion des portefeuilles de placements des Fonds. Nous pouvons, à l'occasion, retenir les services d'un ou de plusieurs sous-conseillers pour qu'ils fournissent des conseils en placement et des services de gestion de portefeuille aux Fonds. Les sous-conseillers peuvent être autorisés à acheter et à vendre, à leur appréciation, des titres pour le portefeuille du Fonds ou la tranche du portefeuille du Fonds qu'ils gèrent. De plus, chaque sous-conseiller doit exercer ses activités conformément aux objectifs, aux stratégies et aux restrictions en matière de placement de chaque Fonds et à toute autre contrainte que nous pouvons imposer. Nous pourrions, à notre appréciation, répartir les actifs entre des sous-conseillers pour un Fonds donné. Nous superviserons et évaluerons en permanence le rendement de tous les sous-conseillers, et nous pouvons retenir les services de sous-conseillers ou les remplacer en tout temps. Les sous-conseillers des Fonds à la date du présent prospectus simplifié, s'il en est, sont présentés pour chaque Fonds à la rubrique « Détail du Fonds ». Si vous souhaitez obtenir une liste des sous-conseillers actuels, vous pouvez nous appeler au numéro sans frais 1 844 395-0747 ou nous adresser un courriel à info@mawer.com.

Quel type de placements le Fonds fait-il?

Cette rubrique fournit de l'information à propos des objectifs de placement fondamentaux de chaque Fonds et des stratégies de placement qui sont suivies pour atteindre ces objectifs.

De quelle manière les Fonds utiliseront-ils les dérivés?

Un dérivé est un instrument financier qui tire sa valeur d'un titre sous-jacent, comme une action ou une obligation, ou encore une monnaie ou un marché financier. Les types les plus courants de dérivés sont les options, les contrats à terme standardisés, les swaps et les contrats à terme de gré à gré. Un « contrat à terme de gré à gré » est une entente visant l'achat ou la vente d'un titre ou d'une monnaie à un prix convenu, comme tout autre contrat, sauf qu'il porte une date future. Les « contrats à terme standardisés » fonctionnent à peu près de la même façon, mais il s'agit de contrats qui sont négociés sur un marché à terme. L'« option », pour sa part, est semblable à un « contrat à terme de gré à gré », mais elle donne à une partie le choix de se prévaloir ou non de l'entente d'achat ou de vente, dans un délai déterminé. Un « swap » est une convention entre deux parties visant l'échange, ou le swap, d'un ensemble de paiements contre un autre.

Un Fonds peut investir dans des dérivés ou y recourir à des fins qui sont compatibles avec ses objectifs de placement, à la condition de se conformer aux dispositions de la législation canadienne en valeurs mobilières applicable.

Les Fonds peuvent recourir à des « dérivés visés » au sens de la législation canadienne en valeurs mobilières, ce qui comprend les options, les contrats à terme standardisés, les swaps, les contrats à terme de gré à gré, les titres assimilables à des titres de créance et les bons de souscription cotés en Bourse. Les Fonds peuvent investir dans de tels instruments visés ou y recourir à des fins de couverture ou de non-couverture. La « couverture » s'entend d'une ou de plusieurs opérations destinées à compenser ou à réduire un risque donné associé à des positions précises que détiennent les Fonds dans certains placements individuels ou groupés.

Un Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture en vue de compenser ou de réduire un risque associé à un placement donné ou à un groupe de placements. Parmi ces risques se trouvent la fluctuation du change, le risque lié aux marchés boursiers et la variation des taux d'intérêt. En outre, un Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de non-couverture pour réduire les frais d'opérations, augmenter la liquidité, engendrer une exposition efficace aux marchés des capitaux internationaux ou rendre plus rapide et plus souple la modification du portefeuille. Un Fonds peut utiliser les dérivés pour positionner les portefeuilles de manière à profiter des baisses des marchés des capitaux.

Les Fonds n'utiliseront pas les dérivés à des fins spéculatives et ils n'y recourront que dans la mesure permise par la législation canadienne en valeurs mobilières. Cette législation interdit notamment l'emploi de dérivés pour créer un « effet de levier » qui pourrait exposer un Fonds à des risques du marché dépassant son actif net.

La capacité d'un Fonds d'effectuer des opérations sur certains dérivés est assujettie à ce que le gestionnaire de portefeuille du Fonds réponde aux exigences d'inscription et de formation en matière de négociation de dérivés.

Les placements dans des dérivés et leur utilisation comportent certains risques qui sont décrits aux pages 2 à 6 du présent prospectus simplifié.

Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres

Les Fonds peuvent effectuer les opérations de prêt, les mises en pension et les prises en pension de titres autorisées par la législation applicable en matière de valeurs mobilières.

Par opération de prêt de titres, on entend le prêt temporaire à une autre partie, par un Fonds, des titres dont il est propriétaire. L'emprunteur est habituellement un courtier en valeurs mobilières ou une banque qui s'engage à rendre un nombre identique des mêmes titres au Fonds à une date ultérieure et à rémunérer le Fonds pour l'emprunt de titres. Durant l'emprunt, l'emprunteur fournit une sûreté au Fonds à l'égard du prêt sous forme i) de titres admissibles, ii) de titres immédiatement convertibles en un nombre identique de titres du même type et de la même durée que ceux qui sont prêtés par le Fonds, ou échangeables contre de tels titres, iii) de sommes au comptant ou iv) de lettres de crédit d'une valeur marchande d'au moins 102 % de la valeur marchande des titres prêtés.

Par mise en pension de titres, on entend la vente au comptant à un tiers, par le Fonds, des titres en portefeuille dont il est propriétaire et l'engagement de les racheter à une date ultérieure au moyen de la somme au comptant que lui a versée le tiers. La somme au comptant devant être remise au Fonds au début de l'opération doit être reçue par le Fonds au plus tard au moment où il remet les titres vendus, et doit correspondre à au moins 102 % de la valeur marchande des titres vendus.

Par prise en pension de titres, on entend l'achat de certains types de titres de créance d'un tiers par le Fonds et l'engagement de celui-ci à les lui revendre à une date ultérieure. Les titres remis au Fonds au début de l'opération doivent être reçus par le Fonds au plus tard au moment où il remet la somme au comptant en règlement de l'achat et les titres doivent avoir une valeur marchande correspondant à au moins 102 % de la somme au comptant versée en règlement des titres.

Un Fonds effectuera des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour tenter de gagner un revenu supplémentaire et pour rehausser son rendement. La législation canadienne en valeurs mobilières prévoit qu'un Fonds ne peut conclure de telles opérations que si elles ont lieu dans le cadre d'un programme précis, qui est assujéti à un certain nombre de conditions et d'exigences. Les Fonds n'effectueront pas de telles opérations avant d'avoir mis en place un tel programme. Un Fonds ne commencera pas à effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres avant d'avoir donné aux porteurs de parts un préavis écrit d'au moins 60 jours de leur intention de ce faire.

Un Fonds n'effectuera pas d'opération de prêt ou de mise en pension de titres si, immédiatement après, la valeur marchande totale de l'ensemble des titres prêtés par le Fonds qui ne lui ont pas encore été rendus ou de l'ensemble des titres vendus par le Fonds dans le cadre d'une mise en pension qu'il n'a pas encore rachetés dépasse 50 % de la valeur liquidative du Fonds.

Les risques liés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres sont énoncés à la page 5 du présent prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Cette rubrique énumère les risques importants associés à un placement dans chaque Fonds.

Méthode de classification du risque

Nous attribuons à chaque Fonds un degré de risque comme outil supplémentaire pour vous aider à décider si le Fonds vous convient. Le degré de risque de placement de chaque Fonds doit être déterminé en conformité avec une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique du Fonds mesurée par l'écart-type des rendements du Fonds sur 10 ans, en supposant que tous les revenus et toutes les distributions sur les gains en capital sont réinvestis dans des parts supplémentaires du Fonds.

En ce qui concerne les Fonds dont l'historique de rendement est inférieur à 10 ans, la méthode de classification du risque nous oblige à utiliser un indice de référence approprié pour compléter les rendements en vue d'effectuer le calcul de l'écart-type. Le tableau qui suit présente une liste des Fonds dont l'historique de rendement est inférieur à 10 ans, le nom de l'indice de référence utilisé pour compléter les rendements ainsi qu'une brève description de l'indice de référence :

Nom du Fonds

Fonds équilibré mondial Mawer

Nom et description de l'indice de référence

Indice équilibré mondial interne – Notre indice équilibré mondial interne est un indice de référence mixte que nous avons préparé et qui est composé comme suit :

Indice MSCI All Country World (60 %) – L'indice MSCI All Country World est un indice de référence d'actions mondiales conçu de façon à représenter le rendement de toutes les possibilités de placement dans des actions de sociétés à moyenne et à grande capitalisation provenant de 23 marchés développés et de 24 marchés émergents.

Indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada (5 %) – L'indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada mesure le rendement attribuable aux bons du Trésor du Canada à 91 jours.

Indice des obligations universelles FTSE Canada (35 %) – L'indice des obligations universelles FTSE Canada est conçu pour mesurer le rendement d'une vaste gamme d'obligations de bonne qualité admissibles libellées en dollars canadiens.

Le 31 mai 2021, l'indice de référence du Fonds équilibré mondial Mawer a été modifié par suite de modifications aux indices de référence des fonds sous-jacents du Fonds équilibré mondial Mawer. L'indice FTSE World Government Bond a été retiré, l'indice des obligations universelles FTSE Canada est passé de 20 % à 35 % et l'indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada a été ajouté.

Fonds d'actions marchés émergents Mawer

Indice MSCI Emerging Markets – L'indice MSCI Emerging Markets est conçu de façon à représenter le rendement des titres de sociétés à moyenne et à grande capitalisation provenant de 24 marchés émergents.

Fonds international de grandes capitalisations Mawer

Indice MSCI EAFE (rendement total en \$ CA déduction faite des retenues d'impôt) – L'indice MSCI EAFE est un indice boursier qui représente des sociétés à grande et à moyenne capitalisation dans 21 pays à marché développé dans le monde, hormis le Canada et les États-Unis.

Nom du Fonds

Fonds d'actions américaines de moyennes capitalisations Mawer

Nom et description de l'indice de référence

Indice Russell Midcap Total Return (rendement total en \$ CA, déduction faite des retenues d'impôt) – L'indice Russell Midcap Total Return mesure le rendement du secteur des titres de moyenne capitalisation appartenant à l'univers des actions américaines. Il est un sous-ensemble de l'indice Russell 1000 et il comprend environ 800 des titres de plus petite taille en fonction d'une combinaison de leur capitalisation boursière et de leur inclusion actuelle au sein de l'indice.

L'écart-type est une mesure statistique utilisée pour estimer la dispersion d'un jeu de données autour de la valeur moyenne des données. Dans le contexte du rendement des placements, il mesure la variation des rendements qui s'est produite par le passé par rapport au rendement moyen. Par conséquent, plus l'écart-type d'un Fonds est élevé, plus la fourchette des rendements qu'il a connue par le passé est large. Toutefois, vous devez savoir qu'il existe d'autres types de risque, mesurables et non mesurables. En outre, à l'instar du rendement antérieur, qui peut ne pas témoigner du rendement futur, la volatilité antérieure du Fonds peut ne pas témoigner de sa volatilité future.

Conformément à cette méthode de classification du risque, nous attribuons un niveau de risque à chaque Fonds : faible, faible à moyen, moyen, moyen à élevé ou élevé. Dans certains cas, nous pouvons classer le risque d'un Fonds dans une catégorie de risque supérieure au niveau de risque correspondant obtenu en suivant la méthode si nous estimons qu'il est raisonnable de le faire dans les circonstances. Le niveau de risque de chaque Fonds est passé en revue au moins une fois l'an et chaque fois que nous estimons que le niveau de risque courant n'est plus raisonnable dans les circonstances.

Vous pouvez obtenir gratuitement la méthode normalisée de classification du risque que nous suivons pour établir le niveau de risque d'un placement dans les Fonds sur demande en nous téléphonant sans frais au 1 844 395-0747, en nous envoyant un courriel à l'adresse info@mawer.com ou en nous écrivant à l'adresse figurant à la couverture arrière du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans le Fonds?

Cette rubrique énonce, de façon générale, à quel type de portefeuille ou d'investisseur le Fonds peut convenir. Votre propre situation déterminera si le Fonds vous convient ou non. Nous attribuons à chaque Fonds un degré de risque comme outil supplémentaire pour vous aider à décider si le Fonds vous convient.

Politique en matière de distributions

Cette rubrique indique à quelle fréquence et à quelles dates le Fonds distribue son revenu et ses gains en capital.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Le tableau a pour but de vous aider à comparer le coût d'un placement dans le Fonds avec le coût d'un placement dans un autre organisme de placement collectif. Il indique l'équivalent notionnel en dollars de la quote-part des parts de série A, des parts de série O et, pour ce qui est du Fonds canadien d'obligations Mawer, du Fonds nouveau du Canada Mawer et du Fonds d'actions internationales Mawer, des parts de série S, dans les frais du Fonds qui est indirectement prise en charge par les investisseurs pour les périodes indiquées.

Pour de plus amples renseignements sur les frais et charges que vous payez directement, veuillez vous reporter à la rubrique « Frais et charges » paraissant aux pages 12 à 16 du présent prospectus simplifié.

FONDS MARCHÉ MONÉTAIRE CANADIEN MAWER

DÉTAIL DU FONDS

Fonds	Fonds marché monétaire canadien Mawer
Type de fonds	Fonds du marché monétaire
Date de création	31 mars 1988
Titres offerts	Parts de série A (depuis le 31 mars 1988) Parts de série O (depuis le 4 juillet 2006)
Admissibilité aux régimes enregistrés	Les parts du Fonds sont des placements admissibles pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Gestion de Placements Mawer Ltée

QUELS TYPES DE PLACEMENTS LE FONDS FAIT-IL?

Objectifs de placement

Le Fonds marché monétaire canadien Mawer a pour objectif de procurer un revenu d'intérêts, principalement au moyen de placements dans des bons du Trésor et des obligations d'État ainsi que dans des obligations de sociétés.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée au moins à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts dûment convoquée pour examiner la question. Toutefois, nous pouvons modifier à notre appréciation les stratégies de placement du Fonds décrites ci-après.

Stratégies de placement

Les stratégies utilisées pour atteindre l'objectif de ce Fonds sont les prévisions concernant les taux d'intérêt, les analyses de rendement, les analyses de crédit et d'écart et les occasions de profiter des anomalies de l'offre et de la demande.

Le Fonds investit dans des bons du Trésor et des obligations d'État ainsi que dans des obligations de sociétés échéant dans un délai maximal de 365 jours. Le Fonds aura une durée à l'échéance moyenne pondérée en dollars d'au plus 180 jours, et d'au plus 90 jours si l'on prend pour durée d'une obligation à taux variable la période à courir jusqu'au prochain rajustement du taux d'intérêt. La proportion investie dans chaque catégorie de titres variera en fonction des conditions du marché.

Aucune limite particulière ne s'applique à la tranche de l'actif du Fonds qui peut directement être investie dans des titres étrangers ou indirectement viser des titres étrangers. Cependant, à la date du présent prospectus simplifié, nous ne prévoyons pas que la position globale du Fonds investie en titres étrangers dépasse 33 % de la valeur liquidative du Fonds.

Le Fonds peut effectuer les opérations de prêt, les mises en pension et les prises en pension de titres autorisées par la législation canadienne en valeurs mobilières applicable. Le Fonds peut effectuer ces opérations pour tenter de gagner un revenu supplémentaire et pour rehausser son rendement. Vous pouvez obtenir des informations supplémentaires sur les opérations de prêt, les mises en pension et les prises en pension de titres à la page 20 du présent prospectus simplifié.

Les placements du Fonds doivent répondre aux exigences de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pensions* (Canada), de la *Employment Pension Plans Act* (Alberta) et de toute législation sur les normes de prestation de pensions essentiellement semblable qui pourrait être en vigueur à l'occasion dans d'autres territoires du Canada.

Si la situation des marchés ou la conjoncture, notamment la conjoncture économique ou politique, devient défavorable, nous pouvons, en guise de tactique défensive temporaire, vendre les titres que le Fonds détient sur le ou les marchés en question et conserver une partie importante des actifs du Fonds sous forme de trésorerie, de billets, ou d'instruments à court terme, ou acheter des titres sur des marchés plus stables. Nous pouvons aussi nous abstenir d'acheter des titres sur le ou les marchés en question et conserver une position accrue en trésorerie, en billets ou en instruments à court terme, ou acheter des titres sur des marchés que nous estimons plus stables.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS LE FONDS MARCHÉ MONÉTAIRE CANADIEN MAWER?

Ce Fonds est exposé principalement au risque particulier lié aux émetteurs et au risque lié aux taux d'intérêt. Le risque particulier lié aux émetteurs est atténué par le recours à des agences d'évaluation du crédit et le respect des restrictions du Fonds concernant les cotes de solvabilité. Le risque lié aux taux d'intérêt est atténué par la limite de la durée moyenne des placements du Fonds. Le risque lié aux séries multiples et le risque lié aux investissements dans d'autres Fonds constituent des risques supplémentaires pour ce Fonds. Si le Fonds procède à des opérations de prêt, à des mises en pension et à des prises en pension de titres, cette partie de son actif peut aussi être exposée au risque lié aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres. Ces risques sont expliqués aux pages 2 à 6 du présent prospectus simplifié.

Le Fonds marché monétaire canadien Mawer cherchera à maintenir une valeur liquidative constante de 10 \$ par part. Pour ce faire, il portera au crédit du compte de chaque investisseur le revenu net (y compris le revenu supplémentaire, s'il en est, attribuable aux réductions des frais de gestion) et les gains réalisés nets applicables (moins les pertes applicables) chaque jour ouvrable de sorte que le nombre total de parts de chaque série en circulation varie proportionnellement au passif et à l'actif du Fonds. Nous ne pouvons garantir que le Fonds marché monétaire canadien Mawer maintiendra toujours une valeur liquidative de la série par part constante.

QUI DEVRAIT INVESTIR DANS LE FONDS?

Ce Fonds s'adresse aux investisseurs qui désirent tirer un revenu de placements à court terme à faible risque. Des renseignements concernant notre méthode de classification du risque se trouvent à la page 21 du présent prospectus simplifié.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Le Fonds crédite quotidiennement le revenu de placement net et il le distribue le dernier jour ouvrable de chaque mois; il distribue ses gains en capital nets réalisés, s'il en est, en décembre de chaque année. Tout montant distribué aux porteurs de parts d'une série est automatiquement réinvesti dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous désirez recevoir ces distributions en espèces.

FRAIS DU FONDS PRIS EN CHARGE INDIRECTEMENT PAR LES INVESTISSEURS

Le Fonds acquitte certains frais sur son actif. Le tableau ci-dessous a pour but de vous aider à comparer le coût d'un placement dans le Fonds au coût d'un placement dans d'autres organismes de placement collectif. Cet exemple suppose que vous investissez 1 000 \$ dans des parts du Fonds pour les périodes indiquées, puis que vous les vendez toutes à la fin de ces périodes; votre placement affiche un rendement annuel de 5 % et le ratio des frais de gestion du Fonds demeure celui en vigueur au cours du dernier exercice du Fonds, durant toute la période de 10 ans mentionnée. Le ratio des frais de gestion utilisé pour calculer l'information présentée à la présente rubrique est calculé conformément à la partie 15 du *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*. Pour plus d'information sur les frais de gestion et les charges d'exploitation, veuillez vous reporter aux pages 12 à 16 du présent prospectus simplifié.

Bien que vos coûts réels puissent être supérieurs ou inférieurs, selon les hypothèses qui précèdent, vos coûts seraient de :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	1,20 \$	3,77 \$	6,60 \$	14,98 \$
Parts de série O	0,34 \$	1,08 \$	1,89 \$	4,29 \$

FONDS CANADIEN D'OBLIGATIONS MAWER

DÉTAIL DU FONDS

Fonds	Fonds canadien d'obligations Mawer
Type de fonds	Fonds obligataire
Date de création	21 juin 1991
Titres offerts	Parts de série A (depuis le 21 juin 1991) Parts de série O (depuis le 1 ^{er} décembre 2004) Parts de série S (depuis le 27 mai 2021)
Admissibilité aux régimes enregistrés	Les parts du Fonds sont des placements admissibles pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Gestion de Placements Mawer Ltée

QUELS TYPES DE PLACEMENTS LE FONDS FAIT-IL?

Objectifs de placement

Le Fonds canadien d'obligations Mawer a pour objectif d'offrir un rendement sous forme de revenu d'intérêts et de plus-value en investissant principalement dans des obligations et des débetures d'émetteurs qui sont des sociétés et des gouvernements du Canada. Des bons du Trésor ou d'autres placements à court terme peuvent être utilisés à l'occasion.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée au moins à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts dûment convoquée pour examiner la question. Toutefois, nous pouvons modifier à notre appréciation les stratégies de placement du Fonds décrites ci-après.

Stratégies de placement

Le Fonds est principalement investi dans un portefeuille diversifié d'obligations de grande qualité émises par des gouvernements au Canada et des sociétés canadiennes. Le Fonds peut également investir dans des titres adossés à des créances hypothécaires, dans des titres de créance adossés à des actifs et dans des titres étrangers.

Lorsque nous prenons des décisions en matière de placement, nous privilégions l'analyse des titres, du secteur d'activité, du crédit et de la courbe de rendement. Les facteurs pris en considération peuvent inclure les taux d'intérêt, les écarts de rendement, les taux de change, les structures, l'écart de taux et l'analyse fondamentale des émetteurs qui correspondent à un pays, un gouvernement, une société ou encore à un financement structuré.

Le Fonds peut s'engager dans la négociation active de titres. L'exposition globale du Fonds à des titres étrangers ne dépassera pas 10 % de la valeur liquidative du Fonds.

Il est prévu que le Fonds aura un taux de rotation des titres en portefeuille élevé. Un taux de rotation des titres en portefeuille de 100 % signifie que le fonds achète et vend la totalité des titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille est élevé, plus les frais d'opérations payables par le fonds durant l'exercice sont élevés et plus les chances que l'investisseur reçoive une distribution de gains en capital au cours de l'exercice sont grandes. Il n'existe pas nécessairement de lien entre un taux de rotation des titres en portefeuille élevé et le rendement d'un fonds.

Le Fonds peut investir dans des dérivés ou y recourir à des fins de couverture et autres que de couverture qui sont compatibles avec ses objectifs de placement, à la condition de se conformer aux dispositions de la législation canadienne en valeurs mobilières applicable. Toutefois, en date du présent prospectus simplifié, le Fonds n'a pas encore investi dans des dérivés ni utilisé de tels instruments. Nous aviserons les porteurs de parts par écrit au moins 60 jours avant que le Fonds ne commence à investir dans des dérivés ou à y recourir. D'autres renseignements sur l'utilisation éventuelle de dérivés par le Fonds se trouvent aux pages 19 à 20 du présent prospectus simplifié.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres autorisées à l'occasion par la législation canadienne en valeurs mobilières applicable, de temps à autre. Le Fonds peut effectuer ces opérations pour tenter de gagner un revenu supplémentaire et pour rehausser son rendement. Vous pouvez

obtenir des informations supplémentaires sur les opérations de prêt, les mises en pension et les prises en pension de titres à la page 20 du présent prospectus simplifié.

Le Fonds ne peut investir une partie de son actif dans des parts d'autres Fonds que si ces placements sont conformes aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds. Ces placements sont choisis de la même manière que les autres placements du Fonds.

Les placements du Fonds doivent répondre aux exigences de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pensions* (Canada), de la *Employment Pension Plans Act* (Alberta) et de toute législation sur les normes de prestation de pensions essentiellement semblable qui pourrait être en vigueur à l'occasion dans d'autres territoires du Canada.

Si la situation des marchés ou la conjoncture, notamment la conjoncture économique ou politique, devient défavorable, nous pouvons, en guise de tactique défensive temporaire, vendre des titres que le Fonds détient sur le ou les marchés en question et conserver une partie importante des actifs du Fonds sous forme de trésorerie, de billets ou d'instruments à court terme, ou acheter des titres sur des marchés plus stables. Nous pouvons aussi nous abstenir d'acheter des titres sur le ou les marchés en question et conserver une position accrue en trésorerie, en billets ou en instruments à court terme, ou acheter des titres sur des marchés que nous estimons plus stables.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS LE FONDS CANADIEN D'OBLIGATIONS MAWER?

Les risques du Fonds canadien d'obligations Mawer résident principalement dans le risque lié aux taux d'intérêt et dans le risque lié au crédit. Afin de réduire le risque lié aux taux d'intérêt, nous avons pour stratégie de varier la durée uniquement à l'intérieur de limites très étroites par rapport à la norme de référence. Le risque lié au crédit est réduit par une diversification et par des analyses de crédit en profondeur. Le risque lié à des émetteurs particuliers, le risque lié aux séries multiples et le risque lié aux investissements dans d'autres Fonds constituent des risques supplémentaires pour ce Fonds. Si le Fonds investit dans des dérivés ou y recourt ou s'il procède à des opérations de prêt, à des mises en pension et à des prises en pension de titres, cette partie de son actif peut aussi être exposée au risque lié aux dérivés et au risque lié aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres. Ces risques sont expliqués aux pages 2 à 6 du présent prospectus simplifié.

Au 29 avril 2022, deux porteurs de parts détenaient des parts du Fonds représentant environ 42,46 % et 14,32 %, respectivement, de la valeur liquidative du Fonds. Ce porteur de parts pourrait vendre ses parts en tout temps. Si la totalité ou une grande partie de ces parts sont vendues, le Fonds pourrait devoir modifier considérablement son portefeuille pour pouvoir effectuer un rachat si important. Le risque lié aux grands investisseurs est expliqué à la page 4 du présent prospectus simplifié.

QUI DEVRAIT INVESTIR DANS CE FONDS?

Ce Fonds convient aux investisseurs dont les objectifs de placement sont orientés vers le revenu et qui ont une tolérance au risque faible. Des renseignements concernant notre méthode de classification du risque se trouvent à la page 21 du présent prospectus simplifié.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Le Fonds distribue son revenu de placement net chaque mois, habituellement le dernier jour ouvrable du mois, et ses gains en capital nets réalisés, s'il en est, en décembre de chaque année. Tout montant distribué aux porteurs de parts d'une série sera automatiquement réinvesti dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous désirez recevoir les distributions en espèces.

FRAIS DU FONDS PRIS EN CHARGE INDIRECTEMENT PAR LES INVESTISSEURS

Le Fonds acquitte certains frais sur son actif. Le tableau ci-dessous a pour but de vous aider à comparer le coût d'un placement dans le Fonds au coût d'un placement dans d'autres organismes de placement collectif. Cet exemple suppose que vous investissez 1 000 \$ dans des parts du Fonds pour les périodes indiquées, puis que vous les vendez toutes à la fin de ces périodes; votre placement affiche un rendement annuel de 5 % et le ratio des frais de gestion du Fonds demeure celui en vigueur au cours du dernier exercice du Fonds, durant toute la période de 10 ans mentionnée. Le ratio des frais de gestion utilisé pour calculer l'information présentée à la présente rubrique est calculé conformément à la partie 15 du *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*.

Pour plus d'information sur les frais de gestion et les charges d'exploitation, veuillez vous reporter aux pages 12 à 16 du présent prospectus simplifié.

Bien que vos coûts réels puissent être supérieurs ou inférieurs, selon les hypothèses qui précèdent, vos coûts seraient de :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	7,02 \$	21,96 \$	38,23 \$	85,41 \$
Parts de série O	0,08 \$	0,26 \$	0,45 \$	1,02 \$
Parts de série S	0,20 \$	0,64 \$	1,12 \$	2,56 \$

FONDS ÉQUILIBRÉ MAWER

DÉTAIL DU FONDS

Fonds	Fonds équilibré Mawer
Type de fonds	Fonds équilibré
Date de création	31 mars 1988
Titres offerts	Parts de série A (depuis le 31 mars 1988) Parts de série O (depuis le 4 juillet 2006)
Admissibilité aux régimes enregistrés	Les parts du Fonds sont des placements admissibles pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Gestion de Placements Mawer Ltée

QUELS TYPES DE PLACEMENTS LE FONDS FAIT-IL?

Objectifs de placement

Le Fonds équilibré Mawer a pour objectif d'offrir un rendement à long terme supérieur à la moyenne sous forme de revenu et de gains en capital. Nous entendons atteindre cet objectif en investissant jusqu'à concurrence de la totalité des éléments d'actif du Fonds dans d'autres Fonds, de même qu'en investissant directement dans des titres de capitaux propres et des titres connexes, ainsi que dans des titres à revenu fixe, comme des bons du Trésor, des billets à court terme, des débetures et des obligations.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée au moins à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts dûment convoquée pour examiner la question. Toutefois, nous pouvons modifier à notre appréciation les stratégies de placement du Fonds décrites ci-après.

Stratégies de placement

Nous analyserons l'économie et les marchés afin de déterminer laquelle des catégories d'actif ci-dessus est plus susceptible d'offrir un ratio risque-rendement intéressant dans le cadre d'un échéancier allant de moyen à long terme.

Nous considérons qu'un changement radical apporté à la répartition des éléments d'actif d'un portefeuille expose les porteurs de parts à un risque accru. Nous considérons que des changements pondérés sont davantage souhaitables.

Nous avons défini de la façon suivante la proportion des investissements dans certaines catégories d'éléments d'actif :

Trésorerie	0 – 15 %
Obligations	25 – 50 %
Actions	45 – 70 %

Nous avons adopté une approche stratégique : limiter l'étendue de chaque changement apporté à la répartition des éléments d'actif du Fonds à un moment à au plus 5 % de son portefeuille.

Le Fonds peut placer jusqu'à concurrence de la totalité de ses éléments d'actif dans d'autres Fonds que nous gérons afin de réaliser ses objectifs de placement et de mettre en œuvre ses stratégies de placement. Les Fonds utilisés font office de portefeuilles modèles pour les catégories d'éléments d'actif dans lesquelles ils offrent une participation.

Le Fonds peut investir environ 49 % de sa valeur liquidative dans des titres étrangers; cependant, comme il compte investir une certaine proportion de ses éléments d'actif dans des titres d'autres fonds d'investissement qui peuvent eux aussi investir dans des titres étrangers, la position réelle du Fonds investie en placements dans des titres étrangers peut dépasser ce pourcentage.

Le Fonds ne peut pas effectuer un placement si, en conséquence de ce placement, plus de 20 % de sa valeur liquidative (calculée à la valeur marchande au moment de l'opération) se retrouvait investie dans un même secteur d'activité selon la définition adoptée par la classification industrielle mondiale standard.

Le Fonds peut investir dans des dérivés ou y recourir à des fins de couverture et autres que de couverture qui sont compatibles avec ses objectifs de placement, à la condition de se conformer aux dispositions de la législation canadienne en valeurs mobilières applicable. Toutefois, en date du présent prospectus simplifié, le Fonds n'a pas encore investi dans des dérivés ni utilisé de tels instruments. Nous aviserons les porteurs de parts par écrit au moins 60 jours avant que le Fonds ne commence à investir dans des dérivés ou à y recourir. D'autres renseignements sur l'utilisation éventuelle de dérivés par le Fonds se trouvent aux pages 19 à 20 du présent prospectus simplifié.

Le Fonds peut effectuer les opérations de prêt, les mises en pension et les prises en pension de titres autorisées à l'occasion par la législation canadienne en valeurs mobilières applicable. Le Fonds peut effectuer ces opérations pour tenter de gagner un revenu supplémentaire et pour rehausser son rendement. Vous pouvez obtenir des informations supplémentaires sur les opérations de prêt, les mises en pension et les prises en pension de titres à la page 20 du présent prospectus simplifié.

Les placements du Fonds doivent répondre aux exigences de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pensions* (Canada), de la *Employment Pension Plans Act* (Alberta) et de toute législation sur les normes de prestation de pensions essentiellement semblable qui pourrait être en vigueur à l'occasion dans d'autres territoires du Canada.

Si la situation des marchés ou la conjoncture, notamment la conjoncture économique ou politique, devient défavorable, nous pouvons, en guise de tactique défensive temporaire, vendre les titres que le Fonds détient sur le ou les marchés en question et conserver une partie importante des actifs du Fonds sous forme de trésorerie, de billets, ou d'instruments à court terme, ou acheter des titres sur des marchés plus stables. Nous pouvons aussi nous abstenir d'acheter des titres sur le ou les marchés en question et conserver une position accrue en trésorerie, en billets ou en instruments à court terme, ou acheter des titres sur des marchés que nous estimons plus stables.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS LE FONDS ÉQUILIBRÉ MAWER?

Le risque le plus important auquel est soumis le Fonds équilibré Mawer est le risque lié aux marchés boursiers, auquel s'ajoutent certains autres risques tels que le risque lié au crédit, le risque lié à des émetteurs particuliers, le risque lié aux titres étrangers, le risque lié aux taux d'intérêt, le risque lié à la liquidité, le risque lié aux sociétés à faible capitalisation boursière et le risque lié aux devises. Nous sommes d'avis que tous ces risques peuvent être réduits au moyen d'une diversification appropriée des devises, des pays, des secteurs et des titres des placements. Le risque lié aux séries multiples, le risque lié aux fiducies de placement et le risque lié aux investissements dans d'autres Fonds constituent des risques supplémentaires pour ce Fonds. Si le Fonds investit dans des dérivés ou y recourt ou s'il procède à des opérations de prêt, à des mises en pension et à des prises en pension de titres, cette partie de son actif peut aussi être exposée au risque lié aux dérivés et au risque lié aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres. Ces risques sont expliqués aux pages 2 à 6 du présent prospectus simplifié.

QUI DEVRAIT INVESTIR DANS CE FONDS?

Ce Fonds convient autant aux investisseurs qui ont un compte enregistré qu'à ceux qui ont un compte non enregistré, qui recherchent une croissance à long terme. Nous avons attribué à ce Fonds un degré de risque faible à moyen. Des renseignements concernant notre méthode de classification du risque se trouvent à la page 21 du présent prospectus simplifié.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Chaque année, le Fonds distribuera son revenu net et ses gains en capital nets réalisés au cours de l'année aux porteurs de parts de série A et de parts de série O. Ainsi, le Fonds ne sera pas tenu de payer de l'impôt sur le revenu. Les distributions sont faites mensuellement.

Tout montant distribué aux porteurs de parts d'une série sera automatiquement réinvesti dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous désirez recevoir les distributions en espèces.

FRAIS DU FONDS PRIS EN CHARGE INDIRECTEMENT PAR LES INVESTISSEURS

Le Fonds acquitte certains frais sur son actif. Le tableau ci-dessous a pour but de vous aider à comparer le coût d'un placement dans le Fonds au coût d'un placement dans d'autres organismes de placement collectif. Cet exemple

suppose que vous investissez 1 000 \$ dans des parts du Fonds pour les périodes indiquées, puis que vous les vendez toutes à la fin de ces périodes; votre placement affiche un rendement annuel de 5 % et le ratio des frais de gestion du Fonds demeure celui en vigueur au cours du dernier exercice du Fonds, durant toute la période de 10 ans mentionnée. Le ratio des frais de gestion utilisé pour calculer l'information présentée à la présente rubrique est calculé conformément à la partie 15 du *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*. Pour plus d'information sur les frais de gestion et les charges d'exploitation, veuillez vous reporter aux pages 12 à 16 du présent prospectus simplifié.

Bien que vos coûts réels puissent être supérieurs ou inférieurs, selon les hypothèses qui précèdent, vos coûts seraient de :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	9,48 \$	29,60 \$	51,38 \$	114,05 \$
Parts de série O	0,26 \$	0,83 \$	1,46 \$	3,32 \$

FONDS ÉQUILIBRÉ AVANTAGE FISCAL MAWER

DÉTAIL DU FONDS

Fonds	Fonds équilibré avantage fiscal Mawer
Type de fonds	Fonds diversifié (fonds équilibré géré pour un rendement après impôt)
Date de création	26 février 1988
Titres offerts	Parts de série A (depuis le 26 février 1988) Parts de série O (depuis le 31 juillet 2006)
Admissibilité aux régimes enregistrés	Les parts du Fonds sont des placements admissibles pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Gestion de Placements Mawer Ltée

QUELS TYPES DE PLACEMENTS LE FONDS FAIT-IL?

Objectifs de placement

Le Fonds équilibré avantage fiscal Mawer a pour objectif d'offrir un taux de rendement après impôt à long terme supérieur à la moyenne. Nous entendons atteindre cet objectif en investissant jusqu'à concurrence de la totalité des éléments d'actif du Fonds dans d'autres Fonds, de même qu'en investissant directement dans des titres de capitaux propres et des titres connexes et, lorsque la situation est appropriée, dans des bons du Trésor, des billets à court terme, des débetures et des obligations.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée au moins à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts dûment convoquée pour examiner la question. Toutefois, nous pouvons modifier à notre appréciation les stratégies de placement du Fonds décrites ci-après.

Stratégies de placement

Nous avons défini de la façon suivante la proportion des investissements dans certaines catégories d'éléments d'actif :

Trésorerie	0 – 15 %
Obligations	25 – 50 %
Actions	45 – 70 %

Nous analyserons la conjoncture économique et les marchés afin de déterminer quelles catégories d'éléments d'actif sont les plus susceptibles d'offrir un ratio risque-rendement intéressant à moyen ou à long terme. Nous considérons qu'un changement radical apporté à la répartition des éléments d'actif d'un portefeuille expose le Fonds aux risques inhérents aux fluctuations du marché et qu'en modifiant progressivement la répartition des éléments d'actif du Fonds, nous avons de meilleures chances d'obtenir des taux de rendement nets à long terme élevés.

Nous avons adopté une approche stratégique : limiter l'étendue de chaque changement apporté à la répartition des éléments d'actif du Fonds à un moment à au plus 5 % de son portefeuille.

Le Fonds peut placer jusqu'à concurrence de la totalité de ses éléments d'actif dans d'autres Fonds que nous gérons afin de réaliser ses objectifs de placement et de mettre en œuvre ses stratégies de placement. Les Fonds utilisés font office de portefeuilles modèles pour les catégories d'éléments d'actif dans lesquelles ils offrent une participation.

Le Fonds peut investir environ 70 % de sa valeur liquidative dans des titres étrangers; cependant, comme il compte investir une certaine proportion de ses éléments d'actif dans des titres d'autres fonds d'investissement qui peuvent eux aussi investir dans des titres étrangers, la position réelle du Fonds investie en placements dans des titres étrangers peut dépasser ce pourcentage.

Le Fonds ne peut pas effectuer un placement si, en conséquence de ce placement, plus de 20 % de sa valeur liquidative (calculée à la valeur marchande au moment de l'opération) se retrouvait investie dans un même secteur d'activité selon la définition adoptée par la classification industrielle mondiale standard.

Le Fonds peut investir dans des dérivés ou y recourir à des fins de couverture et autres que de couverture qui sont compatibles avec ses objectifs de placement, à la condition de se conformer aux dispositions de la législation canadienne en valeurs mobilières applicable. Toutefois, en date du présent prospectus simplifié, le Fonds n'a pas encore investi dans des dérivés ni utilisé de tels instruments. Nous aviserons les porteurs de parts par écrit au moins 60 jours avant que le Fonds ne commence à investir dans des dérivés ou à y recourir. D'autres renseignements sur l'utilisation éventuelle de dérivés par le Fonds se trouvent aux pages 19 à 20 du présent prospectus simplifié.

Le Fonds peut effectuer les opérations de prêt, les mises en pension et les prises en pension de titres autorisées à l'occasion par la législation canadienne en valeurs mobilières applicable. Le Fonds peut effectuer ces opérations pour tenter de gagner un revenu supplémentaire et pour rehausser son rendement. Vous pouvez obtenir des informations supplémentaires sur les opérations de prêt, les mises en pension et les prises en pension de titres à la page 20 du présent prospectus simplifié.

Les placements du Fonds doivent répondre aux exigences de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pensions* (Canada), de la *Employment Pension Plans Act* (Alberta) et de toute législation sur les normes de prestation de pensions essentiellement semblable qui pourrait être en vigueur à l'occasion dans d'autres territoires du Canada.

Si la situation des marchés ou la conjoncture, notamment la conjoncture économique ou politique, devient défavorable, nous pouvons, en guise de tactique défensive temporaire, vendre les titres que le Fonds détient sur le ou les marchés en question et conserver une partie importante des actifs du Fonds sous forme de trésorerie, de billets, ou d'instruments à court terme, ou acheter des titres sur des marchés plus stables. Nous pouvons aussi nous abstenir d'acheter des titres sur le ou les marchés en question et conserver une position accrue en trésorerie, en billets ou en instruments à court terme, ou acheter des titres sur des marchés que nous estimons plus stables.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS LE FONDS ÉQUILIBRÉ AVANTAGE FISCAL MAWER?

Le principal risque auquel est exposé le Fonds équilibré avantage fiscal Mawer est le risque lié aux marchés boursiers, auquel s'ajoutent certains autres risques tels que le risque lié au crédit, le risque lié à des émetteurs particuliers, le risque lié aux titres étrangers, le risque lié aux taux d'intérêt, le risque lié à la liquidité, le risque lié à la législation, le risque lié aux sociétés à faible capitalisation boursière et le risque lié aux devises. Nous sommes d'avis que tous ces risques peuvent être réduits au moyen d'une diversification appropriée des devises, des pays, des secteurs et des titres des placements. Le risque lié aux séries multiples et le risque lié aux investissements dans d'autres Fonds constituent des risques supplémentaires pour ce Fonds. Si le Fonds investit dans des dérivés ou y recourt ou s'il procède à des opérations de prêt, à des mises en pension et à des prises en pension de titres, cette partie de son actif peut aussi être exposée au risque lié aux dérivés et au risque lié aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres. Ces risques sont expliqués aux pages 2 à 6 du présent prospectus simplifié.

QUI DEVRAIT INVESTIR DANS CE FONDS?

Ce Fonds convient aux investisseurs qui ont un compte non enregistré, qui recherchent une croissance à long terme et qui ont une tolérance au risque faible à moyenne. Des renseignements concernant notre méthode de classification du risque se trouvent à la page 21 du présent prospectus simplifié.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Chaque année, le Fonds distribuera son revenu net et ses gains en capital nets réalisés au cours de l'année aux porteurs de parts de série A et de parts de série O. Ainsi, le Fonds ne sera pas tenu de payer de l'impôt sur le revenu. Les distributions sont faites mensuellement.

Tout montant distribué aux porteurs de parts d'une série sera automatiquement réinvesti dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous désirez recevoir les distributions en espèces.

FRAIS DU FONDS PRIS EN CHARGE INDIRECTEMENT PAR LES INVESTISSEURS

Le Fonds acquitte certains frais sur son actif. Le tableau ci-dessous a pour but de vous aider à comparer le coût d'un placement dans le Fonds au coût de placement dans d'autres organismes de placement collectif. Cet exemple suppose que vous investissez 1 000 \$ dans des parts du Fonds pour les périodes indiquées, puis que vous les vendez toutes à la fin de ces périodes; votre placement affiche un rendement annuel de 5 % et le ratio des frais de gestion

du Fonds demeure celui en vigueur au cours du dernier exercice du Fonds, durant toute la période de 10 ans mentionnée. Le ratio des frais de gestion utilisé pour calculer l'information présentée à la présente rubrique est calculé conformément à la partie 15 du *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*. Pour plus d'information sur les frais de gestion et les charges d'exploitation, veuillez vous reporter aux pages 12 à 16 du présent prospectus simplifié.

Bien que vos coûts réels puissent être supérieurs ou inférieurs, selon les hypothèses qui précèdent, vos coûts seraient de :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	9,34 \$	29,18 \$	50,66 \$	112,49 \$
Parts de série O	0,29 \$	0,93 \$	1,62 \$	3,70 \$

FONDS ÉQUILIBRÉ MONDIAL MAWER

DÉTAIL DU FONDS

Fonds	Fonds équilibré mondial Mawer
Type de fonds	Fonds équilibré
Date de création	28 juin 2013
Titres offerts	Parts de série A (depuis le 28 juin 2013) Parts de série O (depuis le 28 juin 2013)
Admissibilité aux régimes enregistrés	Les parts du Fonds sont des placements admissibles pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Gestion de Placements Mawer Ltée

QUELS TYPES DE PLACEMENTS LE FONDS FAIT-IL?

Objectifs de placement

Le Fonds équilibré mondial Mawer a pour objectif d'offrir un rendement ajusté en fonction du risque supérieur à la moyenne, principalement au moyen de placements dans des titres de capitaux propres et des titres connexes, ainsi que dans des titres à revenu fixe de partout dans le monde. Le Fonds peut investir dans toute partie de la structure du capital d'entités ouvertes et fermées.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée au moins à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts dûment convoquée pour examiner la question. Toutefois, nous pouvons modifier à notre appréciation les stratégies de placement du Fonds décrites ci-après.

Stratégies de placement

Le Fonds cherche à obtenir des rendements supérieurs à la moyenne, moyennant un risque inférieur à la moyenne à l'aide d'un portefeuille bien diversifié. L'objectif du portefeuille est conçu de manière à faire face aux incertitudes inhérentes aux marchés.

Le Fonds choisit ses placements titre par titre. Nous ne considérons pas la manière dont chaque placement dans le Fonds se compare à son indice de référence. Nous analysons systématiquement les risques d'un point de vue macroéconomique et thématique et nous adaptons les pondérations de chaque titre pour améliorer la capacité de résilience du portefeuille.

Aucune limite particulière ne s'applique à la tranche de l'actif du Fonds qui peut être exposé à des titres étrangers.

Le montant alloué à une catégorie d'actifs est déterminé par les occasions qui se présentent à l'échelle mondiale et les caractéristiques des risques, sous réserve des lignes directrices suivantes :

Revenu fixe	minimum de 25 %
Actions	minimum de 45 %

Nous avons déterminé qu'un changement radical apporté à la composition d'un portefeuille expose le Fonds aux risques inhérents aux fluctuations du marché. Nous considérons que des changements pondérés sont davantage souhaitables.

En ce qui concerne les titres de capitaux propres, nous privilégions les titres de sociétés créant de la richesse et qui sont achetés à escompte par rapport à leur valeur intrinsèque et appliquons une période de détention à long terme afin d'obtenir la reconnaissance des investisseurs ou de permettre aux sociétés de croître et de réduire au minimum les frais d'opérations.

Lorsque nous prenons des décisions en matière de placement de titres à revenu fixe, nous privilégions l'analyse des titres, du secteur d'activité, du crédit et de la courbe de rendement. Les facteurs pris en considération peuvent inclure les taux d'intérêt, les écarts de rendement, les taux de change, les structures, l'écart de taux et l'analyse fondamentale des émetteurs qui correspondent à un pays, un gouvernement, une société ou encore à un financement structuré. Le taux de rotation des titres à revenu fixe en portefeuille peut être élevé.

Le Fonds ne peut pas effectuer un placement si, en conséquence de ce placement, plus de 20 % de sa valeur liquidative (calculée à la valeur marchande au moment de l'opération) se retrouvait investie dans un même secteur d'activité selon la définition adoptée par la classification industrielle mondiale standard.

Le Fonds peut investir dans des dérivés ou y recourir à des fins de couverture et autres que de couverture qui sont compatibles avec ses objectifs de placement, à la condition de se conformer aux dispositions de la législation canadienne en valeurs mobilières applicable. Toutefois, en date du présent prospectus simplifié, le Fonds n'a pas encore investi dans des dérivés ni utilisé de tels instruments. Nous aviserons les porteurs de parts par écrit au moins 60 jours avant que le Fonds ne commence à investir dans des dérivés ou à y recourir. D'autres renseignements sur l'utilisation éventuelle de dérivés par le Fonds se trouvent aux pages 19 à 20 du présent prospectus simplifié.

Le Fonds peut effectuer les opérations de prêt, les mises en pension et les prises en pension de titres autorisées à l'occasion par la législation canadienne en valeurs mobilières applicable. Le Fonds peut effectuer ces opérations pour tenter de gagner un revenu supplémentaire et pour rehausser son rendement. Vous pouvez obtenir des informations supplémentaires sur les opérations de prêt, les mises en pension et les prises en pension de titres à la page 20 du présent prospectus simplifié.

Le Fonds ne peut investir une partie de son actif dans des parts d'autres Fonds que si ces placements sont conformes aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds. Ces placements sont choisis de la même manière que les autres placements du Fonds.

Les placements du Fonds doivent répondre aux exigences de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pensions* (Canada), de la *Employment Pension Plans Act* (Alberta) et de toute législation sur les normes de prestation de pensions essentiellement semblable qui pourrait être en vigueur à l'occasion dans d'autres territoires du Canada.

Si la situation des marchés ou la conjoncture, notamment la conjoncture économique ou politique, devient défavorable, nous pouvons, en guise de tactique défensive temporaire, vendre les titres que le Fonds détient sur le ou les marchés en question et conserver une partie importante des actifs du Fonds sous forme de trésorerie, de billets, ou d'instruments à court terme, ou acheter des titres sur des marchés plus stables. Nous pouvons aussi nous abstenir d'acheter des titres sur le ou les marchés en question et conserver une position accrue en trésorerie, en billets ou en instruments à court terme, ou acheter des titres sur des marchés que nous estimons plus stables.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS LE FONDS ÉQUILIBRÉ MONDIAL MAWER?

Les risques associés au Fonds équilibré mondial Mawer comprennent le risque lié aux titres étrangers, le risque lié aux devises, le risque lié aux marchés boursiers, le risque lié au crédit, le risque lié aux taux d'intérêt, le risque lié aux sociétés à faible capitalisation boursière et le risque lié à des émetteurs particuliers. Le risque de perte sur les placements de ce Fonds peut être accru en raison de la liquidité limitée de certains titres composant le portefeuille (risque lié à la liquidité).

Le Fonds équilibré mondial Mawer peut, lorsque nous le jugeons approprié, couvrir le risque lié aux devises auquel le portefeuille est exposé. Cependant, une opération visant à couvrir la baisse de valeur d'une devise n'élimine pas le risque de fléchissement du cours des titres qui composent le portefeuille.

Au 29 avril 2022, deux porteurs de parts détenaient des parts du Fonds représentant environ 23,76 % et 20,29 %, respectivement, de la valeur liquidative du Fonds. Ces porteurs de parts pourraient vendre leurs parts en tout temps. Si la totalité ou une grande partie de ces parts sont vendues, le Fonds pourrait devoir modifier considérablement son portefeuille pour pouvoir effectuer un rachat si important. Le risque lié aux grands investisseurs est expliqué à la page 4 du présent prospectus simplifié.

Le risque lié aux séries multiples, le risque lié aux fiducies de revenu et le risque lié aux investissements dans d'autres Fonds constituent des risques supplémentaires pour ce Fonds. Si le Fonds investit dans des dérivés ou y recourt ou s'il procède à des opérations de prêt, à des mises en pension et à des prises en pension de titres, cette tranche de l'actif du Fonds peut aussi être exposée au risque lié aux dérivés et au risque lié aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres. Ces risques sont expliqués pages 2 à 6 du présent prospectus simplifié.

QUI DEVRAIT INVESTIR DANS CE FONDS?

Ce Fonds convient autant aux investisseurs qui ont un compte enregistré qu'à ceux qui ont un compte non enregistré, qui recherchent une croissance à long terme et qui ont une tolérance au risque faible à moyenne. Des renseignements concernant notre méthode de classification du risque se trouvent à la page 21 du présent prospectus simplifié.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Chaque année, le Fonds distribuera son revenu net et ses gains en capital nets réalisés au cours de l'année aux porteurs de parts de série A et de parts de série O. Ainsi, le Fonds ne sera pas tenu de payer de l'impôt sur le revenu. Les distributions sont faites au moins annuellement.

Tout montant distribué aux porteurs de parts d'une série sera automatiquement réinvesti dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous désirez recevoir la distribution en espèces.

FRAIS DU FONDS PRIS EN CHARGE INDIRECTEMENT PAR LES INVESTISSEURS

Le Fonds acquitte certains frais sur son actif. Le tableau ci-dessous a pour but de vous aider à comparer le coût d'un placement dans le Fonds au coût d'un placement dans d'autres organismes de placement collectif. Cet exemple suppose que vous investissez 1 000 \$ dans des parts du Fonds pour les périodes indiquées, puis que vous les vendez toutes à la fin de ces périodes; votre placement affiche un rendement annuel de 5 % et le ratio des frais de gestion du Fonds demeure celui en vigueur au cours du dernier exercice du Fonds, durant toute la période de 10 ans mentionnée. Le ratio des frais de gestion utilisé pour calculer l'information présentée à la présente rubrique est calculé conformément à la partie 15 du *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*. Pour plus d'information sur les frais de gestion et les charges d'exploitation, veuillez vous reporter aux pages 12 à 16 du présent prospectus simplifié.

Bien que vos coûts réels puissent être supérieurs ou inférieurs, selon les hypothèses qui précèdent, vos coûts seraient de :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	11,39 \$	35,49 \$	61,50 \$	135,82 \$
Parts de série O	0,23 \$	0,73 \$	1,28 \$	2,91 \$

FONDS D' ACTIONS CANADIENNES MAWER

DÉTAIL DU FONDS

Fonds	Fonds d'actions canadiennes Mawer
Type de fonds	Fonds d'actions de sociétés canadiennes à grande capitalisation
Date de création	21 juin 1991
Titres offerts	Parts de série A (depuis le 21 juin 1991) Parts de série O (depuis le 1 ^{er} décembre 2004)
Admissibilité aux régimes enregistrés	Les parts du Fonds sont des placements admissibles pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Gestion de Placements Mawer Ltée

QUELS TYPES DE PLACEMENTS LE FONDS FAIT-IL?

Objectifs de placement

Le Fonds d'actions canadiennes Mawer a pour objectif d'offrir un rendement à long terme ajusté en fonction du risque supérieur à la moyenne en investissant principalement dans des titres de sociétés canadiennes. Des bons du Trésor ou des placements à court terme dont la durée n'excède pas trois ans peuvent également être utilisés à l'occasion. Il s'agit d'un fonds composé de titres de sociétés à grande capitalisation.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée au moins à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts dûment convoquée pour examiner la question. Toutefois, nous pouvons modifier à notre appréciation les stratégies de placement du Fonds décrites ci-après.

Stratégies de placement

Les stratégies que nous utilisons pour que le Fonds atteigne ses objectifs sont les suivantes :

- nous cherchons à bâtir systématiquement un portefeuille très diversifié, composé de titres de sociétés créant de la richesse et qui sont achetés à escompte par rapport à leur valeur intrinsèque;
- nous cherchons à appliquer une période de détention à long terme afin d'obtenir la reconnaissance des investisseurs ou de permettre aux sociétés de croître et de réduire au minimum les frais d'opérations.

Aucune limite particulière ne s'applique à la tranche de l'actif du Fonds qui peut directement être investie dans des titres étrangers ou indirectement viser des titres étrangers. Cependant, à la date du présent prospectus simplifié, le Fonds concentre ses placements dans des titres canadiens et sa position sur titres étrangers, s'il en est une, ne provient que de ses placements indirects. De plus, à la date des présentes, nous ne prévoyons pas investir plus de 15 % de la valeur liquidative du Fonds dans des titres étrangers, dans des circonstances habituelles.

Le Fonds ne peut pas effectuer un placement si, en conséquence de ce placement, plus de 20 % de sa valeur liquidative (calculée à la valeur marchande au moment de l'opération) se retrouvait investie dans un même secteur d'activité selon la définition adoptée par la classification industrielle mondiale standard et ses équivalents aux États-Unis et ailleurs dans le monde.

Le Fonds peut investir dans des dérivés ou y recourir à des fins de couverture et autres que de couverture qui sont compatibles avec ses objectifs de placement, à la condition de se conformer aux dispositions de la législation canadienne en valeurs mobilières applicable. Toutefois, en date du présent prospectus simplifié, le Fonds n'a pas encore investi dans des dérivés ni utilisé de tels instruments. Nous aviserons les porteurs de parts par écrit au moins 60 jours avant que le Fonds ne commence à investir dans des dérivés ou à y recourir. D'autres renseignements sur l'utilisation éventuelle de dérivés par le Fonds se trouvent aux pages 19 à 20 du présent prospectus simplifié.

Le Fonds peut effectuer les opérations de prêt, les mises en pension et les prises en pension de titres autorisées à l'occasion par la législation canadienne en valeurs mobilières applicable. Le Fonds peut effectuer ces opérations pour tenter de gagner un revenu supplémentaire et pour rehausser son rendement. Vous pouvez obtenir des informations supplémentaires sur les opérations de prêt, les mises en pension et les prises en pension de titres à la page 20 du présent prospectus simplifié.

Le Fonds ne peut investir une partie de son actif dans des parts d'autres Fonds que si ces placements sont conformes aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds. Ces placements sont choisis de la même manière que les autres placements des Fonds.

Les placements du Fonds doivent répondre aux exigences de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pensions* (Canada), de la *Employment Pension Plans Act* (Alberta) et de toute législation sur les normes de prestation de pensions essentiellement semblable qui pourrait être en vigueur à l'occasion dans d'autres territoires du Canada.

Si la situation des marchés ou la conjoncture, notamment la conjoncture économique ou politique, devient défavorable, nous pouvons, en guise de tactique défensive temporaire, vendre les titres que le Fonds détient sur le ou les marchés en question et conserver une partie importante des actifs du Fonds sous forme de trésorerie, de billets, ou d'instruments à court terme, ou acheter des titres sur des marchés plus stables. Nous pouvons aussi nous abstenir d'acheter des titres sur le ou les marchés en question et conserver une position accrue en trésorerie, en billets ou en instruments à court terme, ou acheter des titres sur des marchés que nous estimons plus stables.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS LE FONDS D' ACTIONS CANADIENNES MAWER?

Il peut y avoir un risque lié aux titres de capitaux propres canadiens comme la possibilité d'une diminution de la valeur d'un titre (risque lié aux marchés boursiers et risque lié à des émetteurs particuliers). Le risque lié à la liquidité peut réduire notre capacité de vendre des titres au moment voulu et de la manière voulue. Il peut également y avoir un risque lié aux devises puisque certains titres canadiens sont négociés en devises étrangères. Nous sommes d'avis que de tels risques peuvent être réduits au moyen de la diversification appropriée des devises, des pays, des secteurs et des titres des placements. Ce Fonds comporte des risques supplémentaires, soit le risque lié aux séries multiples et le risque lié aux fiducies de revenu. Si le Fonds investit dans des dérivés ou y recourt ou s'il procède à des opérations de prêt, à des mises en pension et à des prises en pension de titres, cette partie de son actif peut aussi être exposée au risque lié aux dérivés et au risque lié aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres. Ces risques sont expliqués aux pages 2 à 6 du présent prospectus simplifié.

Au 29 avril 2022, deux porteurs de parts détenaient des parts du Fonds représentant environ 22,78 % et 17,68 %, respectivement, de la valeur liquidative du Fonds. Ces porteurs de parts pourraient vendre leurs parts en tout temps. Si la totalité ou une grande partie de ces parts sont vendues, le Fonds pourrait devoir modifier considérablement son portefeuille pour pouvoir effectuer un rachat si important. Le risque lié aux grands investisseurs est expliqué à la page 4 du présent prospectus simplifié.

QUI DEVRAIT INVESTIR DANS CE FONDS?

Ce Fonds convient aux investisseurs qui recherchent une croissance à long terme et qui ont une certaine tolérance à l'instabilité. Nous avons attribué à ce Fonds un degré de risque moyen. Des renseignements concernant notre méthode de classification du risque se trouvent à la page 21 du présent prospectus simplifié.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Chaque année, le Fonds distribuera son revenu net et ses gains en capital nets réalisés au cours de l'année aux porteurs de parts de série A et de parts de série O. Ainsi, le Fonds ne sera pas tenu de payer de l'impôt sur le revenu. Les distributions sont faites au moins annuellement.

Tout montant distribué aux porteurs de parts d'une série sera automatiquement réinvesti dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous désirez recevoir les distributions en espèces.

FRAIS DU FONDS PRIS EN CHARGE INDIRECTEMENT PAR LES INVESTISSEURS

Le Fonds acquitte certains frais sur son actif. Le tableau ci-dessous a pour but de vous aider à comparer le coût d'un placement dans le Fonds au coût d'un placement dans d'autres organismes de placement collectif. Cet exemple suppose que vous investissez 1 000 \$ dans des parts du Fonds pour les périodes indiquées, puis que vous les vendez toutes à la fin de ces périodes; votre placement affiche un rendement annuel de 5 % et le ratio des frais de gestion du Fonds demeure celui en vigueur au cours du dernier exercice du Fonds, durant toute la période de 10 ans mentionnée. Le ratio des frais de gestion utilisé pour calculer l'information présentée à la présente rubrique est calculé conformément à la partie 15 du *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*. Pour plus d'information sur les frais de gestion et les charges d'exploitation, veuillez vous reporter aux pages 12 à 16 du présent prospectus simplifié.

Bien que vos coûts réels puissent être supérieurs ou inférieurs, selon les hypothèses qui précèdent, vos coûts seraient de :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	12,01 \$	37,40 \$	64,77 \$	142,81 \$
Parts de série O	0,08 \$	0,24 \$	0,42 \$	0,95 \$

FONDS NOUVEAU DU CANADA MAWER

DÉTAIL DU FONDS

Fonds	Fonds nouveau du Canada Mawer
Type de fonds	Fonds d'actions de sociétés canadiennes à petite capitalisation
Date de création	15 janvier 1988
Titres offerts*	Parts de série A (depuis le 15 janvier 1988) Parts de série O (depuis le 28 novembre 2003) Parts de série S (depuis le 28 juin 2018)
Admissibilité aux régimes enregistrés	Les parts du Fonds sont des placements admissibles pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Gestion de Placements Mawer Ltée
* Sous réserve de certaines restrictions. Veuillez vous reporter à la rubrique « Souscriptions, échanges et rachats ».	

QUELS TYPES DE PLACEMENTS LE FONDS FAIT-IL?

Objectifs de placement

Le Fonds nouveau du Canada Mawer a pour objectif d'offrir un rendement à long terme ajusté en fonction du risque supérieur à la moyenne en investissant principalement dans des titres de petites sociétés canadiennes. Des bons du Trésor ou des placements à court terme dont la durée n'excède pas trois ans peuvent également être utilisés à l'occasion. Il s'agit d'un fonds composé de titres de sociétés à petite capitalisation.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée au moins à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts dûment convoquée pour examiner la question. Toutefois, nous pouvons modifier à notre appréciation les stratégies de placement du Fonds décrites ci-après.

Stratégies de placement

Les stratégies que nous utilisons pour que le Fonds atteigne ses objectifs sont les suivantes :

- nous cherchons à bâtir systématiquement un portefeuille très diversifié, composé de titres de sociétés créant de la richesse et qui sont achetés à escompte par rapport à leur valeur intrinsèque;
- nous cherchons à appliquer une période de détention à long terme afin d'obtenir la reconnaissance des investisseurs ou de permettre aux sociétés de croître et de réduire au minimum les frais d'opérations.

Aucune limite particulière ne s'applique à la tranche de l'actif du Fonds qui peut directement être investie dans des titres étrangers ou indirectement viser des titres étrangers. Cependant, à la date du présent prospectus simplifié, le Fonds concentre ses placements dans des titres canadiens et sa position sur titres étrangers, s'il en est une, ne provient que de ses placements indirects.

Le Fonds ne peut pas effectuer un placement si, en conséquence de ce placement, plus de 20 % de sa valeur liquidative (calculée à la valeur marchande au moment de l'opération) se retrouvait investie dans un même secteur d'activité selon la définition adoptée par la classification industrielle mondiale standard et ses équivalents aux États-Unis et ailleurs dans le monde.

Le Fonds peut investir dans des dérivés ou y recourir à des fins de couverture et autres que de couverture qui sont compatibles avec ses objectifs de placement, à la condition de se conformer aux dispositions de la législation canadienne en valeurs mobilières applicable. Toutefois, en date du présent prospectus simplifié, le Fonds n'a pas encore investi dans des dérivés ni utilisé de tels instruments. Nous aviserons les porteurs de parts par écrit au moins 60 jours avant que le Fonds ne commence à investir dans des dérivés ou à y recourir. D'autres renseignements sur l'utilisation éventuelle de dérivés par le Fonds se trouvent aux pages 19 à 20 du présent prospectus simplifié.

Le Fonds peut effectuer les opérations de prêt, les mises en pension et les prises en pension de titres autorisées à l'occasion par la législation canadienne en valeurs mobilières applicable. Le Fonds peut effectuer ces opérations pour tenter de gagner un revenu supplémentaire et pour rehausser son rendement. Vous pouvez obtenir des informations supplémentaires sur les opérations de prêt, les mises en pension et les prises en pension de titres à la page 20 du présent prospectus simplifié.

Le Fonds ne peut investir une partie de son actif dans des parts d'autres Fonds que si ces placements sont conformes aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds. Ces placements sont choisis de la même manière que les autres placements du Fonds.

Les placements du Fonds doivent répondre aux exigences de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pensions* (Canada), de la *Employment Pension Plans Act* (Alberta) et de toute législation sur les normes de prestation de pensions essentiellement semblable qui pourrait être en vigueur à l'occasion dans d'autres territoires du Canada.

Si la situation des marchés ou la conjoncture, notamment la conjoncture économique ou politique, devient défavorable, nous pouvons, en guise de tactique défensive temporaire, vendre les titres que le Fonds détient sur le ou les marchés en question et conserver une partie importante des actifs du Fonds sous forme de trésorerie, de billets, ou d'instruments à court terme, ou acheter des titres sur des marchés plus stables. Nous pouvons aussi nous abstenir d'acheter des titres sur le ou les marchés en question et conserver une position accrue en trésorerie, en billets ou en instruments à court terme, ou acheter des titres sur des marchés que nous estimons plus stables.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS LE FONDS NOUVEAU DU CANADA MAWER?

Il peut y avoir des risques liés aux titres de capitaux propres canadiens, comme la possibilité d'une diminution de la valeur d'un titre (risque lié aux marchés boursiers et risque lié à des émetteurs particuliers). Le risque de perte sur les placements de ce Fonds peut être accru en raison de la liquidité limitée de certains titres composant le portefeuille (risque lié à la liquidité et risque lié aux fiducies de revenu). Le risque lié aux séries multiples, le risque lié aux sociétés à faible capitalisation boursière et le risque lié aux investissements dans d'autres Fonds constituent des risques supplémentaires pour ce Fonds. Si le Fonds investit dans des dérivés ou y recourt ou s'il procède à des opérations de prêt, à des mises en pension et à des prises en pension de titres, cette partie de son actif peut aussi être exposée au risque lié aux dérivés et au risque lié aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres. Ces risques sont expliqués aux pages 2 à 6 du présent prospectus simplifié.

Au 29 avril 2022, deux porteurs de parts détenaient des parts du Fonds représentant environ 22,61 % et 13,21 %, respectivement, de la valeur liquidative du Fonds. Ces porteurs de parts pourraient vendre leurs parts en tout temps. Si la totalité ou une grande partie de ces parts sont vendues, le Fonds pourrait devoir modifier considérablement son portefeuille pour pouvoir effectuer un rachat si important. Le risque lié aux grands investisseurs est expliqué à la page 4 du présent prospectus simplifié.

QUI DEVRAIT INVESTIR DANS CE FONDS?

Ce Fonds convient aux investisseurs qui recherchent une croissance à long terme supérieure à la moyenne et qui peuvent tolérer une volatilité importante. Nous avons attribué à ce Fonds un degré de risque moyen à élevé. Des renseignements concernant notre méthode de classification du risque se trouvent à la page 21 du présent prospectus simplifié.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Chaque année, le Fonds distribuera son revenu net et ses gains en capital nets réalisés au cours de l'année aux porteurs de parts de série A, de série O et de série S. Ainsi, le Fonds ne sera pas tenu de payer de l'impôt sur le revenu. Les distributions sont faites au moins annuellement.

Tout montant distribué aux porteurs de parts d'une série sera automatiquement réinvesti dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous désirez recevoir les distributions en espèces.

FRAIS DU FONDS PRIS EN CHARGE INDIRECTEMENT PAR LES INVESTISSEURS

Le Fonds acquitte certains frais sur son actif. Le tableau ci-dessous a pour but de vous aider à comparer le coût d'un placement dans le Fonds au coût d'un placement dans d'autres organismes de placement collectif. Cet exemple suppose que vous investissez 1 000 \$ dans des parts du Fonds pour les périodes indiquées, puis les vendez toutes à la fin de ces périodes; votre placement affiche un rendement annuel de 5 % et le ratio des frais de gestion du Fonds demeure celui en vigueur au cours du dernier exercice du Fonds, durant toute la période de 10 ans mentionnée. Le ratio des frais de gestion utilisé pour calculer l'information présentée à la présente rubrique est calculé conformément à la partie 15 du *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*. Pour plus d'information sur les frais de gestion et les charges d'exploitation, veuillez vous reporter aux pages 12 à 16 du présent prospectus simplifié.

Bien que vos coûts réels puissent être supérieurs ou inférieurs, selon les hypothèses qui précèdent, vos coûts seraient de :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	14,01 \$	43,56 \$	75,28 \$	165,12 \$
Parts de série O	0,10 \$	0,31 \$	0,55 \$	1,25 \$
Parts de série S	0,30 \$	0,93 \$	1,64 \$	3,72 \$

FONDS D' ACTIONS AMÉRICAINES MAWER

DÉTAIL DU FONDS

Fonds	Fonds d'actions américaines Mawer
Type de fonds	Fonds d'actions
Date de création	18 décembre 1992
Titres offerts	Parts de série A (depuis le 18 décembre 1992) Parts de série O (depuis le 1 ^{er} décembre 2004)
Admissibilité aux régimes enregistrés	Les parts du Fonds sont des placements admissibles pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Gestion de Placements Mawer Ltée

QUELS TYPES DE PLACEMENTS LE FONDS FAIT-IL?

Objectifs de placement

Le Fonds d'actions américaines Mawer a pour objectif d'offrir un rendement à long terme ajusté en fonction du risque supérieur à la moyenne au moyen de gains en capital et de revenu de dividendes en investissant principalement dans des titres de capitaux propres et des titres connexes d'entités américaines. Le Fonds pourra aussi investir, à l'occasion, dans des bons du Trésor ou dans des placements à court terme.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée au moins à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts dûment convoquée pour examiner la question. Toutefois, nous pouvons modifier à notre appréciation les stratégies de placement du Fonds décrites ci-après.

Stratégies de placement

Les stratégies que nous utilisons pour que le Fonds atteigne ses objectifs sont les suivantes :

- nous nous efforçons d'obtenir un rendement à long terme supérieur à la moyenne combiné à un degré de risque inférieur à la moyenne; nous adoptons une stratégie axée sur la recherche très rigoureuse et une perspective à long terme;
- nous procédons à une diversification élargie au moyen de placements dans diverses sociétés et divers secteurs industriels;
- nous entendons faire croître la valeur au moyen d'une sélection prudente des titres et de leur diversification, en mettant l'accent sur une analyse comparée de la valeur des titres.

Aucune limite particulière ne s'applique à la tranche de l'actif du Fonds qui peut directement être investie dans des titres étrangers ou indirectement viser des titres étrangers.

Le Fonds ne peut pas effectuer un placement si, en conséquence de ce placement, plus de 20 % de sa valeur liquidative (calculée à la valeur marchande au moment de l'opération) se retrouvait investie dans un même secteur d'activité selon la définition adoptée par la classification industrielle mondiale standard et ses équivalents aux États-Unis et ailleurs dans le monde.

Le Fonds peut investir dans des dérivés ou y recourir à des fins de couverture et autres que de couverture qui sont compatibles avec ses objectifs de placement, à la condition de se conformer aux dispositions de la législation canadienne en valeurs mobilières applicable. Toutefois, en date du présent prospectus simplifié, le Fonds n'a pas encore investi dans des dérivés ni utilisé de tels instruments. Nous aviserons les porteurs de parts par écrit au moins 60 jours avant que le Fonds ne commence à investir dans des dérivés ou à y recourir. D'autres renseignements sur l'utilisation éventuelle de dérivés par le Fonds se trouvent aux pages 19 à 20 du présent prospectus simplifié.

Le Fonds peut effectuer les opérations de prêt, les mises en pension et les prises en pension de titres autorisées à l'occasion par la législation canadienne en valeurs mobilières applicable. Le Fonds peut effectuer ces opérations pour tenter de gagner un revenu supplémentaire et pour rehausser son rendement. Vous pouvez obtenir des informations

supplémentaires sur les opérations de prêt, les mises en pension et les prises en pension de titres à la page 20 du présent prospectus simplifié.

Le Fonds ne peut investir une partie de son actif dans des parts d'autres Fonds que si ces placements sont conformes aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds. Ces placements sont choisis de la même manière que les autres placements du Fonds.

Les placements du Fonds doivent répondre aux exigences de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pensions* (Canada), de la *Employment Pension Plans Act* (Alberta) et de toute législation sur les normes de prestation de pensions essentiellement semblable qui pourrait être en vigueur à l'occasion dans d'autres territoires du Canada.

Si la situation des marchés ou la conjoncture, notamment la conjoncture économique ou politique, devient défavorable, nous pouvons, en guise de tactique défensive temporaire, vendre les titres que le Fonds détient sur le ou les marchés en question et conserver une partie importante des actifs du Fonds sous forme de trésorerie, de billets ou d'instruments à court terme, ou acheter des titres sur des marchés plus stables. Nous pouvons aussi nous abstenir d'acheter des titres sur le ou les marchés en question et conserver une position accrue en trésorerie, en billets ou en instruments à court terme, ou acheter des titres sur des marchés que nous estimons plus stables.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS LE FONDS D' ACTIONS AMÉRICAINES MAWER?

Le principal risque auquel est soumis le Fonds d'actions américaines Mawer est le risque lié aux titres étrangers, auquel s'ajoutent certains autres risques tels que le risque lié aux marchés boursiers, le risque lié à un émetteur particulier, le risque lié à la liquidité et le risque lié aux devises.

Le Fonds d'actions américaines Mawer peut, lorsque nous le jugeons approprié, couvrir le risque lié aux devises auquel le portefeuille est exposé. Cependant, une opération visant à couvrir la baisse de valeur d'une devise n'empêche pas les pertes en cas de fléchissement du cours des titres qui composent le portefeuille du Fonds.

Nous sommes d'avis que tous ces risques peuvent être réduits au minimum au moyen d'une diversification appropriée des secteurs et des titres des placements. Le risque lié aux séries multiples et le risque lié aux investissements dans d'autres Fonds constituent des risques supplémentaires pour ce Fonds.

Si le Fonds investit dans des dérivés ou y recourt ou s'il procède à des opérations de prêt, à des mises en pension et à des prises en pension de titres, cette partie de son actif peut aussi être exposée au risque lié aux dérivés et au risque lié aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres. Ces risques sont expliqués aux pages 2 à 6 du présent prospectus simplifié.

Au 29 avril 2022, deux porteurs de parts détenaient des parts du Fonds représentant environ 21,34 % et 15,61 %, respectivement, de la valeur liquidative du Fonds. Ces porteurs de parts pourraient vendre leurs parts en tout temps. Si la totalité ou une grande partie de ces parts sont vendues, le Fonds pourrait devoir modifier considérablement son portefeuille pour pouvoir effectuer un rachat si important. Le risque lié aux grands investisseurs est expliqué à la page 4 du présent prospectus simplifié.

QUI DEVRAIT INVESTIR DANS CE FONDS?

Ce Fonds convient aux investisseurs qui recherchent un rendement à long terme supérieur à la moyenne au moyen de gains en capital et de revenus de dividendes. Nous avons attribué à ce Fonds un degré de risque moyen. Des renseignements concernant notre méthode de classification du risque se trouvent à la page 21 du présent prospectus simplifié.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Chaque année, le Fonds distribuera son revenu net et ses gains en capital nets réalisés au cours de l'année aux porteurs de parts de série A et de parts de série O. Ainsi, le Fonds ne sera pas tenu de payer de l'impôt sur le revenu. Les distributions sont faites au moins annuellement.

Tout montant distribué aux porteurs de parts d'une série sera automatiquement réinvesti dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous désirez recevoir les distributions en espèces.

FRAIS DU FONDS PRIS EN CHARGE INDIRECTEMENT PAR LES INVESTISSEURS

Le Fonds acquitte certains frais sur son actif. Le tableau ci-dessous a pour but de vous aider à comparer le coût d'un placement dans le Fonds au coût d'un placement dans d'autres organismes de placement collectif. Cet exemple suppose que vous investissez 1 000 \$ dans des parts du Fonds pour les périodes indiquées, puis que vous les vendez toutes à la fin de ces périodes; votre placement affiche un rendement annuel de 5 % et le ratio des frais de gestion du Fonds demeure celui en vigueur au cours du dernier exercice du Fonds, durant toute la période de 10 ans mentionnée. Le ratio des frais de gestion utilisé pour calculer l'information présentée à la présente rubrique est calculé conformément à la partie 15 du *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*. Pour plus d'information sur les frais de gestion et les charges d'exploitation, veuillez vous reporter aux pages 12 à 16 du présent prospectus simplifié.

Bien que vos coûts réels puissent être supérieurs ou inférieurs, selon les hypothèses qui précèdent, vos coûts seraient de :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	11,91 \$	37,11 \$	64,26 \$	141,74 \$
Parts de série O	0,08 \$	0,25 \$	0,44 \$	0,99 \$

FONDS D' ACTIONS AMÉRICAINES DE MOYENNES CAPITALISATIONS MAWER

DÉTAIL DU FONDS

Fonds	Fonds d'actions américaines de moyennes capitalisations Mawer
Type de fonds	Fonds d'actions
Date de création	27 septembre 2021
Titres offerts	Parts de série A (depuis le 27 septembre 2021) Parts de série O (depuis le 27 septembre 2021)
Admissibilité aux régimes enregistrés	Les parts du Fonds sont des placements admissibles pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Gestion de Placements Mawer Ltée

QUELS TYPES DE PLACEMENTS LE FONDS FAIT-IL?

Objectifs de placement

Le Fonds d'actions américaines de moyennes capitalisations Mawer a pour objectif d'offrir un rendement à long terme ajusté en fonction du risque supérieur à la moyenne en investissant principalement dans des titres de capitaux propres et des titres connexes d'entités américaines de moyennes capitalisations. Le Fonds pourra aussi investir, à l'occasion, dans des bons du Trésor ou dans des placements à court terme dont la durée n'excède pas trois ans.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée au moins à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts dûment convoquée pour examiner la question. Toutefois, nous pouvons modifier à notre appréciation les stratégies de placement du Fonds décrites ci-après.

Stratégies de placement

Les stratégies que nous utilisons pour que le Fonds atteigne ses objectifs sont les suivantes :

- nous cherchons à bâtir systématiquement un portefeuille très diversifié, composé de titres de sociétés créant de la richesse et qui sont achetés à escompte par rapport à leur valeur intrinsèque;
- nous cherchons à appliquer un horizon de placement à long terme afin d'obtenir la reconnaissance des investisseurs ou de permettre aux sociétés de croître et de réduire au minimum les frais d'opérations.

Aucune limite particulière ne s'applique à la tranche de l'actif du Fonds qui peut directement être investie dans des titres étrangers ou indirectement viser des titres étrangers.

Le Fonds ne peut pas effectuer un placement si, en conséquence de ce placement, plus de 20 % de sa valeur liquidative (calculée à la valeur marchande au moment de l'opération) se retrouvait investie dans un même secteur d'activité selon la définition adoptée par la classification industrielle mondiale standard.

Le Fonds peut investir dans des dérivés ou y recourir à des fins de couverture et autres que de couverture qui sont compatibles avec ses objectifs de placement, à la condition de se conformer aux dispositions de la législation canadienne en valeurs mobilières applicable. Toutefois, en date du présent prospectus simplifié, le Fonds n'a pas encore investi dans des dérivés ni utilisé de tels instruments. Nous aviserons les porteurs de parts par écrit au moins 60 jours avant que le Fonds ne commence à investir dans des dérivés ou à y recourir. D'autres renseignements sur l'utilisation éventuelle de dérivés par le Fonds se trouvent aux pages 19 à 20 du présent prospectus simplifié.

Le Fonds peut effectuer les opérations de prêt, les mises en pension et les prises en pension de titres autorisées à l'occasion par la législation canadienne en valeurs mobilières applicable. Le Fonds peut effectuer ces opérations pour tenter de gagner un revenu supplémentaire et pour rehausser son rendement. Vous pouvez obtenir des informations supplémentaires sur les opérations de prêt, les mises en pension et les prises en pension de titres à la page 20 du présent prospectus simplifié.

Le Fonds ne peut investir une partie de son actif dans des parts d'autres Fonds que si ces placements sont conformes aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds. Ces placements sont choisis de la même manière que les autres placements du Fonds.

Les placements du Fonds doivent répondre aux exigences de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pensions* (Canada), de la *Employment Pension Plans Act* (Alberta) et de toute législation sur les normes de prestation de pensions essentiellement semblable qui pourrait être en vigueur à l'occasion dans d'autres territoires du Canada.

Si la situation des marchés ou la conjoncture, notamment la conjoncture économique ou politique, devient défavorable, nous pouvons, en guise de tactique défensive temporaire, vendre les titres que le Fonds détient sur le ou les marchés en question et conserver une partie importante des actifs du Fonds sous forme de trésorerie, de billets ou d'instruments à court terme, ou acheter des titres sur des marchés plus stables. Nous pouvons aussi nous abstenir d'acheter des titres sur le ou les marchés en question et conserver une position accrue en trésorerie.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS LE FONDS D' ACTIONS AMÉRICAINES DE MOYENNES CAPITALISATIONS MAWER ?

Les principaux risques auxquels est soumis le Fonds d'actions américaines de moyennes capitalisations Mawer sont le risque lié aux marchés boursiers et le risque lié à un émetteur particulier, auxquels s'ajoutent certains autres risques tels que le risque lié aux titres étrangers, le risque lié à la liquidité et le risque lié aux devises.

Le Fonds d'actions américaines de moyennes capitalisations Mawer peut, lorsque nous le jugeons approprié, couvrir le risque lié aux devises auquel le portefeuille est exposé. Cependant, une opération visant à couvrir la baisse de valeur d'une devise n'empêche pas les pertes en cas de fléchissement du cours des titres qui composent le portefeuille du Fonds.

Nous sommes d'avis que tous ces risques peuvent être réduits au minimum au moyen d'une diversification appropriée des secteurs et des titres des placements. Le risque lié aux séries multiples et le risque lié aux investissements dans d'autres Fonds constituent des risques supplémentaires pour ce Fonds.

Si le Fonds investit dans des dérivés ou y recourt ou s'il procède à des opérations de prêt, à des mises en pension et à des prises en pension de titres, cette partie de son actif peut aussi être exposée au risque lié aux dérivés et au risque lié aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres. Ces risques sont expliqués aux pages 2 à 6 du présent prospectus simplifié.

Au 29 avril 2022, un porteur de parts détenait des parts du Fonds représentant environ 12,11 % de la valeur liquidative du Fonds. Ce porteur de parts pourrait vendre ses parts en tout temps. Si la totalité ou une grande partie de ces parts sont vendues, le Fonds pourrait devoir modifier considérablement son portefeuille pour pouvoir effectuer un rachat si important. Le risque lié aux grands investisseurs est expliqué à la page 4 du présent prospectus simplifié.

QUI DEVRAIT INVESTIR DANS CE FONDS ?

Ce Fonds convient aux investisseurs qui recherchent un rendement à long terme supérieur à la moyenne et qui peuvent tolérer une certaine volatilité. Nous avons attribué à ce Fonds un degré de risque moyen à élevé. Des renseignements concernant notre méthode de classification du risque se trouvent à la page 21 du présent prospectus simplifié.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Chaque année, le Fonds distribuera son revenu net et ses gains en capital nets réalisés au cours de l'année aux porteurs de parts de série A et de parts de série O. Ainsi, le Fonds ne sera pas tenu de payer de l'impôt sur le revenu. Les distributions sont faites au moins annuellement.

Tout montant distribué aux porteurs de parts d'une série sera automatiquement réinvesti dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous désirez recevoir les distributions en espèces.

FRAIS DU FONDS PRIS EN CHARGE INDIRECTEMENT PAR LES INVESTISSEURS

Le Fonds acquitte certains frais sur son actif. Le tableau ci-dessous a pour but de vous aider à comparer le coût d'un placement dans le Fonds au coût d'un placement dans d'autres organismes de placement collectif. Cet exemple suppose que vous investissez 1 000 \$ dans des parts du Fonds pour les périodes indiquées, puis que vous les vendez toutes à la fin de ces périodes; votre placement affiche un rendement annuel de 5 % et le ratio des frais de gestion du Fonds demeure celui en vigueur au cours du dernier exercice du Fonds, durant toute la période de 10 ans mentionnée. Le ratio des frais de gestion utilisé pour calculer l'information présentée à la présente rubrique est calculé conformément à la partie 15 du *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*. Pour plus d'information sur les frais de gestion et les charges d'exploitation, veuillez vous reporter aux pages 12 à 16 du présent prospectus simplifié.

Bien que vos coûts réels puissent être supérieurs ou inférieurs, selon les hypothèses qui précèdent, vos coûts seraient de :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	15,27 \$	47,43 \$	81,87 \$	178,97 \$
Parts de série O	1,06 \$	3,32 \$	5,82 \$	13,21 \$

FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES MAWER

DÉTAIL DU FONDS

Fonds	Fonds d'actions internationales Mawer
Type de fonds	Fonds d'actions (non canadiennes et non américaines)
Date de création	6 novembre 1987
Titres offerts	Parts de série A (depuis le 6 novembre 1987) Parts de série O (depuis le 11 novembre 2003) Parts de série S (depuis le 7 novembre 2013)
Admissibilité aux régimes enregistrés	Les parts du Fonds sont des placements admissibles pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Gestion de Placements Mawer Ltée

QUELS TYPES DE PLACEMENTS LE FONDS FAIT-IL?

Objectifs de placement

Les objectifs du Fonds d'actions internationales Mawer sont d'offrir un rendement à long terme ajusté en fonction du risque supérieur à la moyenne et de procurer une diversification du risque principalement au moyen de placements dans des entités situées ailleurs qu'au Canada et aux États-Unis. Le Fonds investira principalement dans des titres de capitaux propres et des titres connexes. Le montant investi dans chaque pays variera en fonction des perspectives et des occasions sur les plans de l'économie, des investissements et du marché offertes dans chaque région. Le Fonds pourra investir, à l'occasion, dans des bons du Trésor ou dans des placements à court terme, dont la durée n'excède pas trois ans.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée au moins à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts dûment convoquée pour examiner la question. Toutefois, nous pouvons modifier à notre appréciation les stratégies de placement du Fonds décrites ci-après.

Stratégies de placement

Selon nous, les titres autres que nord-américains (c.-à-d. les titres de capitaux propres d'émetteurs qui ne sont pas canadiens ni américains) peuvent offrir des possibilités de placement dans bon nombre des sociétés les plus en vue du monde dont les titres peuvent être négociés à un prix bien inférieur à ceux de leurs pendants nord-américains et dont les investisseurs n'ont pas encore reconnu la valeur. En outre, ce Fonds offre la possibilité d'investir dans des secteurs qui existent ailleurs qu'en Amérique du Nord ou dans des secteurs qui se développent plus rapidement que leurs pendants nord-américains. Ce Fonds permet également de profiter des occasions qui résultent des restructurations politiques ou économiques. Le Fonds procédera à une diversification de son portefeuille au moyen de placements dans des titres d'emprunt et de capitaux propres, dans différentes devises, différents secteurs et différents pays afin d'accroître la protection du capital et d'augmenter la croissance et la liquidité des placements et des parts du Fonds.

La gestion du Fonds d'actions internationales Mawer est axée principalement sur la sélection de sociétés de qualité ayant du potentiel et possédant des caractéristiques favorables à l'investissement. La gestion du risque est favorisée en raison de la composition très diversifiée du portefeuille du Fonds. En ce sens, la répartition des différents éléments d'actif est fonction d'évaluations relatives et du besoin d'assurer une diversification suffisante. Cette approche ascendante se distingue de l'approche qui consiste à concentrer les placements dans un pays ou une région donnée. L'accent est mis sur les attentes quant aux prix et les perspectives de croissance, sur la recherche de bilans solides et de bénéfiques en expansion.

Puisque la somme investie dans un pays dépendra de la conjoncture économique, des occasions de placement et des débouchés dans une région, nous gérons le Fonds en fonction de ce que nous croyons être des pratiques de gestion prudentes au lieu d'investir des pourcentages déterminés des éléments d'actif du Fonds dans des pays en particulier. Aucune limite particulière ne s'applique à la tranche de l'actif du Fonds qui peut directement être investie dans des titres étrangers ou indirectement viser des titres étrangers.

Le Fonds ne peut pas effectuer un placement si, en conséquence de ce placement, plus de 20 % de sa valeur liquidative (calculée à la valeur marchande au moment de l'opération) se retrouvait investie dans un même secteur d'activité selon la définition adoptée par MSCI et celle de la norme de classification des secteurs mondiaux (GICS) de Standard & Poor's.

Le Fonds peut investir dans des dérivés ou y recourir à des fins de couverture et autres que de couverture qui sont compatibles avec ses objectifs de placement, à la condition de se conformer aux dispositions de la législation canadienne en valeurs mobilières applicable. Toutefois, en date du présent prospectus simplifié, le Fonds n'a pas encore investi dans des dérivés ni utilisé de tels instruments. Nous aviserons les porteurs de parts par écrit au moins 60 jours avant que le Fonds ne commence à investir dans des dérivés ou à y recourir. D'autres renseignements sur l'utilisation éventuelle de dérivés par le Fonds se trouvent aux pages 19 à 20 du présent prospectus simplifié.

Le Fonds peut effectuer les opérations de prêt, les mises en pension et les prises en pension de titres autorisées à l'occasion par la législation canadienne en valeurs mobilières applicable. Le Fonds peut effectuer ces opérations pour tenter de gagner un revenu supplémentaire et pour rehausser son rendement. Vous pouvez obtenir des informations supplémentaires sur les opérations de prêt, les mises en pension et les prises en pension de titres à la page 20 du présent prospectus simplifié.

Le Fonds ne peut investir une partie de son actif dans des parts d'autres Fonds que si ces placements sont conformes aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds. Ces placements sont choisis de la même manière que les autres placements du Fonds.

Les placements du Fonds doivent répondre aux exigences de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pensions* (Canada), de la *Employment Pension Plans Act* (Alberta) et de toute législation sur les normes de prestation de pensions essentiellement semblable qui pourrait être en vigueur à l'occasion dans d'autres territoires du Canada.

Si la situation des marchés ou la conjoncture, notamment la conjoncture économique ou politique, devient défavorable, nous pouvons, en guise de tactique défensive temporaire, vendre les titres que le Fonds détient sur le ou les marchés en question et conserver une partie importante des actifs du Fonds sous forme de trésorerie, de billets, ou d'instruments à court terme, ou acheter des titres sur des marchés plus stables. Nous pouvons aussi nous abstenir d'acheter des titres sur le ou les marchés en question et conserver une position accrue en trésorerie, en billets ou en instruments à court terme, ou acheter des titres sur des marchés que nous estimons plus stables.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS LE FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES MAWER?

Le principal risque que comporte un placement dans le Fonds d'actions internationales Mawer est le risque lié aux titres étrangers, auquel s'ajoutent certains autres risques tels que le risque lié aux marchés boursiers, le risque lié à des émetteurs particuliers, le risque lié à la liquidité et le risque lié aux devises.

Le Fonds d'actions internationales Mawer peut, lorsque nous le jugeons approprié, couvrir le risque lié aux devises auquel le portefeuille est exposé. Cependant, une opération visant à couvrir la baisse de valeur d'une devise n'empêche pas les pertes en cas de fléchissement du cours des titres qui composent le portefeuille du Fonds.

Nous sommes d'avis que tous ces risques peuvent être réduits au minimum au moyen d'une diversification appropriée des devises, des pays, des secteurs et des titres des placements.

Le risque lié aux séries multiples, le risque lié aux investissements dans d'autres Fonds et le risque lié aux grands investisseurs constituent des risques supplémentaires pour ce Fonds.

Au 29 avril 2022, deux porteurs de parts détenaient des parts du Fonds représentant environ 23,00 % et 11,95 %, respectivement, de la valeur liquidative du Fonds. Ces porteurs de parts pourraient vendre leurs parts en tout temps. Si la totalité ou une grande partie de ces parts sont vendues, le Fonds pourrait devoir modifier considérablement son portefeuille pour pouvoir effectuer un rachat si important. Le risque lié aux grands investisseurs est expliqué à la page 4 du présent prospectus simplifié.

Si le Fonds investit dans des dérivés ou y recourt ou s'il procède à des opérations de prêt, à des mises en pension et à des prises en pension de titres, cette partie de son actif peut aussi être exposée au risque lié aux dérivés et au risque lié aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres. Ces risques sont expliqués aux pages 2 à 6 du présent prospectus simplifié.

QUI DEVRAIT INVESTIR DANS CE FONDS?

Ce Fonds convient aux investisseurs qui recherchent la diversification, un revenu à long terme et des gains en capital. Nous avons attribué à ce Fonds un degré de risque moyen. Des renseignements concernant notre méthode de classification du risque se trouvent à la page 21 du présent prospectus simplifié.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Chaque année, le Fonds distribuera son revenu net et ses gains en capital nets réalisés au cours de l'année aux porteurs de parts de série A, de parts de série O et de parts de série S. Ainsi, le Fonds ne sera pas tenu de payer de l'impôt sur le revenu. Les distributions sont faites au moins annuellement.

Tout montant distribué aux porteurs de parts d'une série sera automatiquement réinvesti dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous désirez recevoir les distributions en espèces.

FRAIS DU FONDS PRIS EN CHARGE INDIRECTEMENT PAR LES INVESTISSEURS

Le Fonds acquitte certains frais sur son actif. Le tableau ci-dessous a pour but de vous aider à comparer le coût d'un placement dans le Fonds au coût d'un placement dans d'autres organismes de placement collectif. Cet exemple suppose que vous investissez 1 000 \$ dans des parts du Fonds pour les périodes indiquées, puis que vous les vendez toutes à la fin de ces périodes; votre placement affiche un rendement annuel de 5 % et le ratio des frais de gestion du Fonds demeure celui en vigueur au cours du dernier exercice du Fonds, durant toute la période de 10 ans mentionnée. Le ratio des frais de gestion utilisé pour calculer l'information présentée à la présente rubrique est calculé conformément à la partie 15 du *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*. Pour plus d'information sur les frais de gestion et les charges d'exploitation, veuillez vous reporter aux pages 12 à 16 du présent prospectus simplifié.

Bien que vos coûts réels puissent être supérieurs ou inférieurs, selon les hypothèses qui précèdent, vos coûts seraient de :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	14,49 \$	45,04 \$	77,79 \$	170,42 \$
Parts de série O	0,32 \$	1,00 \$	1,75 \$	3,98 \$
Parts de série S	0,46 \$	1,45 \$	2,54 \$	5,78 \$

FONDS MONDIAL DE PETITES CAPITALISATIONS MAWER

DÉTAIL DU FONDS

Fonds	Fonds mondial de petites capitalisations Mawer
Type de fonds	Fonds d'actions
Date de création	2 octobre 2007
Titres offerts	Parts de série A (depuis le 2 octobre 2007) Parts de série O (depuis le 2 octobre 2007)
Admissibilité aux régimes enregistrés	Les parts du Fonds sont des placements admissibles pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Gestion de Placements Mawer Ltée

QUELS TYPES DE PLACEMENTS LE FONDS FAIT-IL?

Objectifs de placement

Le Fonds mondial de petites capitalisations Mawer a pour objectif de procurer des rendements à long terme ajustés en fonction du risque supérieurs à la moyenne principalement au moyen de placements dans des titres de petites sociétés établies un peu partout dans le monde. Le Fonds investira principalement dans des titres de capitaux propres et des titres connexes. Le montant investi dans chaque pays variera en fonction des perspectives et des occasions sur les plans de l'économie, des investissements et du marché offertes dans chaque région. Le Fonds pourra investir, à l'occasion, dans des bons du Trésor ou dans des placements à court terme dont l'échéance n'excède pas trois ans.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée au moins à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts dûment convoquée pour examiner la question. Toutefois, nous pouvons modifier à notre appréciation les stratégies de placement du Fonds décrites ci-après.

Stratégies de placement

Les stratégies que nous utilisons pour que le Fonds atteigne ses objectifs sont les suivantes :

- nous cherchons à bâtir systématiquement un portefeuille très diversifié, composé de titres de sociétés créant de la richesse et qui sont achetés à escompte par rapport à leur valeur intrinsèque;
- nous cherchons à appliquer une période de détention à long terme afin d'obtenir la reconnaissance des investisseurs ou de permettre aux sociétés de croître.

Aucune limite particulière ne s'applique à la tranche de l'actif du Fonds qui peut directement être investie dans des titres étrangers ou indirectement viser des titres étrangers.

Le Fonds ne peut pas effectuer un placement si, en conséquence de ce placement, plus de 20 % de sa valeur liquidative (calculée à la valeur marchande au moment de l'opération) se retrouvait investie dans un même secteur d'activité selon la définition adoptée par la classification industrielle mondiale standard et ses équivalents aux États-Unis et ailleurs dans le monde.

Le Fonds peut investir dans des dérivés ou y recourir à des fins de couverture et autres que de couverture qui sont compatibles avec ses objectifs de placement, à la condition de se conformer aux dispositions de la législation canadienne en valeurs mobilières applicable. Toutefois, en date du présent prospectus simplifié, le Fonds n'a pas encore investi dans des dérivés ni utilisé de tels instruments. Nous aviserons les porteurs de parts par écrit au moins 60 jours avant que le Fonds ne commence à investir dans des dérivés ou à y recourir. D'autres renseignements sur l'utilisation éventuelle de dérivés par le Fonds se trouvent aux pages 19 à 20 du présent prospectus simplifié.

Le Fonds peut effectuer les opérations de prêt, les mises en pension et les prises en pension de titres autorisées à l'occasion par la législation canadienne en valeurs mobilières applicable. Le Fonds peut effectuer ces opérations pour tenter de gagner un revenu supplémentaire et pour rehausser son rendement. Vous pouvez obtenir des informations supplémentaires sur les opérations de prêt, les mises en pension et les prises en pension de titres à la page 20 du présent prospectus simplifié.

Le Fonds ne peut investir une partie de son actif dans des parts d'autres Fonds que si ces placements sont conformes aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds. Ces placements sont choisis de la même manière que les autres placements du Fonds.

Les placements du Fonds doivent répondre aux exigences de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pensions* (Canada), de la *Employment Pension Plans Act* (Alberta) et de toute législation sur les normes de prestation de pensions essentiellement semblable qui pourrait être en vigueur à l'occasion dans d'autres territoires du Canada.

Si la situation des marchés ou la conjoncture, notamment la conjoncture économique ou politique, devient défavorable, nous pouvons, en guise de tactique défensive temporaire, vendre des titres que le Fonds détient sur le ou les marchés en question et conserver une partie importante des actifs du Fonds sous forme de trésorerie, de billets, ou d'instruments à court terme, ou acheter des titres sur des marchés plus stables. Nous pouvons aussi nous abstenir d'acheter des titres sur le ou les marchés en question et conserver une position accrue en trésorerie, en billets ou en instruments à court terme, ou acheter des titres sur des marchés que nous estimons plus stables.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS LE FONDS MONDIAL DE PETITES CAPITALISATIONS MAWER?

Les risques associés au Fonds mondial de petites capitalisations Mawer comprennent le risque lié aux titres étrangers, le risque lié aux devises, le risque lié aux sociétés à faible capitalisation boursière, le risque lié aux marchés boursiers et le risque lié à des émetteurs particuliers. Le risque de perte peut être accru par la liquidité restreinte de certains des titres du portefeuille (risque lié à la liquidité).

Le Fonds mondial de petites capitalisations Mawer peut, lorsque nous le jugeons approprié, réduire les risques liés aux devises en procédant à des opérations de couverture. Cependant, une opération visant à couvrir la baisse de valeur d'une devise n'empêche pas les risques de fléchissement du cours des titres qui composent le portefeuille du Fonds.

Le risque lié aux séries multiples, le risque lié aux fiducies de revenu et le risque lié aux investissements dans d'autres Fonds constituent des risques supplémentaires pour ce Fonds. Si le Fonds investit dans des dérivés ou y recourt ou s'il procède à des opérations de prêt, à des mises en pension et à des prises en pension de titres, cette partie de son actif peut aussi être exposée au risque lié aux dérivés et au risque lié aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres. Ces risques sont expliqués aux pages 2 à 6 du présent prospectus simplifié.

Au 29 avril 2022, un porteur de parts détenait des parts du Fonds représentant environ 10,87 % de la valeur liquidative du Fonds. Ce porteur de parts pourrait vendre ses parts en tout temps. Si la totalité ou une grande partie de ces parts sont vendues, le Fonds pourrait devoir modifier considérablement son portefeuille pour pouvoir effectuer un rachat si important. Le risque lié aux grands investisseurs est expliqué à la page 4 du présent prospectus simplifié.

QUI DEVRAIT INVESTIR DANS CE FONDS?

Ce Fonds convient aux investisseurs qui recherchent une croissance à long terme supérieure à la moyenne et qui peuvent tolérer une volatilité importante. Nous avons attribué à ce Fonds un degré de risque de moyen à élevé. Des renseignements concernant notre méthode de classification du risque se trouvent à la page 21 du présent prospectus simplifié.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Chaque année, le Fonds distribuera son revenu net et ses gains en capital nets réalisés au cours de l'année aux porteurs de parts de série A et de parts de série O. Ainsi, le Fonds ne sera pas tenu de payer de l'impôt sur le revenu. Les distributions sont faites au moins annuellement.

Tout montant distribué aux porteurs de parts d'une série sera automatiquement réinvesti dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous désirez recevoir les distributions en espèces.

FRAIS DU FONDS PRIS EN CHARGE INDIRECTEMENT PAR LES INVESTISSEURS

Le Fonds acquitte certains frais sur son actif. Le tableau ci-dessous a pour but de vous aider à comparer le coût d'un placement dans le Fonds au coût d'un placement dans d'autres organismes de placement collectif. Cet exemple suppose que vous investissez 1 000 \$ dans des parts du Fonds pour les périodes indiquées, puis que vous les vendez toutes à la fin de ces périodes; votre placement affiche un rendement annuel de 5 % et le ratio des frais de gestion du Fonds demeure celui en vigueur au cours du dernier exercice du Fonds, durant toute la période de 10 ans mentionnée. Le ratio des frais de gestion utilisé pour calculer l'information présentée à la présente rubrique est calculé conformément à la partie 15 du *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*. Pour plus d'information sur les frais de gestion et les charges d'exploitation, veuillez vous reporter aux pages 12 à 16 du présent prospectus simplifié.

Bien que vos coûts réels puissent être supérieurs ou inférieurs, selon les hypothèses qui précèdent, vos coûts seraient de :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	18,24 \$	56,49 \$	97,20 \$	210,84 \$
Parts de série O	0,41 \$	1,28 \$	2,24 \$	5,09 \$

FONDS D' ACTIONS MONDIALES MAWER

DÉTAIL DU FONDS

Fonds	Fonds d'actions mondiales Mawer
Type de fonds	Fonds d'actions
Date de création	22 octobre 2009
Titres offerts	Parts de série A (depuis le 22 octobre 2009) Parts de série O (depuis le 22 octobre 2009)
Admissibilité aux régimes enregistrés	Les parts du Fonds sont des placements admissibles pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Gestion de Placements Mawer Ltée

QUELS TYPES DE PLACEMENTS LE FONDS FAIT-IL?

Objectifs de placement

Le Fonds d'actions mondiales Mawer a pour objectif d'offrir un rendement à long terme ajusté en fonction du risque supérieur à la moyenne en investissant dans des titres de sociétés du monde entier. Nous affecterons le capital aux meilleures occasions de placement à l'échelle mondiale, ce qui peut comprendre des sociétés à petite ou à grande capitalisation. Le montant investi dans un pays variera en fonction des perspectives, économiques, des investissements et du marché, dans chaque région. Le Fonds sera investi principalement dans des titres de capitaux propres et des titres connexes. Il s'agit d'un fonds d'actions mondiales composé de titres de sociétés de toute capitalisation. Des bons du Trésor ou des placements à court terme dont l'échéance n'excède pas trois ans peuvent également être utilisés à l'occasion.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée au moins à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts dûment convoquée pour examiner la question. Toutefois, nous pouvons modifier à notre appréciation les stratégies de placement du Fonds décrites ci-après.

Stratégies de placement

Les stratégies que nous utilisons pour que le Fonds atteigne ses objectifs sont les suivantes :

- nous cherchons à bâtir systématiquement un portefeuille très diversifié, composé de titres de sociétés créant de la richesse et qui sont achetés à escompte par rapport à leur valeur intrinsèque;
- nous cherchons à appliquer une période de détention à long terme afin d'obtenir la reconnaissance des investisseurs ou de permettre aux sociétés de croître et de réduire au minimum les frais d'opérations.

Aucune limite particulière ne s'applique à la tranche de l'actif du Fonds qui peut directement être investie dans des titres étrangers ou indirectement viser des titres étrangers.

Le Fonds ne peut pas effectuer un placement si, en conséquence de ce placement, plus de 20 % de sa valeur liquidative (calculée à la valeur marchande au moment de l'opération) se retrouvait investie dans un même secteur d'activité selon la définition adoptée par la classification industrielle mondiale standard et ses équivalents aux États-Unis et ailleurs dans le monde.

Le Fonds peut investir dans des dérivés ou y recourir à des fins de couverture et autres que de couverture qui sont compatibles avec ses objectifs de placement, à la condition de se conformer aux dispositions de la législation canadienne en valeurs mobilières applicable. Toutefois, en date du présent prospectus simplifié, le Fonds n'a pas encore investi dans des dérivés ni utilisé de tels instruments. Nous aviserons les porteurs de parts par écrit au moins 60 jours avant que le Fonds ne commence à investir dans des dérivés ou à y recourir. D'autres renseignements sur l'utilisation éventuelle de dérivés par le Fonds se trouvent aux pages 19 à 20 du présent prospectus simplifié.

Le Fonds peut effectuer les opérations de prêt, les mises en pension et les prises en pension de titres autorisées à l'occasion par la législation canadienne en valeurs mobilières applicable. Le Fonds peut effectuer ces opérations pour tenter de gagner un revenu supplémentaire et pour rehausser son rendement. Vous pouvez obtenir des informations

supplémentaires sur les opérations de prêt, les mises en pension et les prises en pension de titres à la page 20 du présent prospectus simplifié.

Le Fonds ne peut investir une partie de son actif dans des parts d'autres Fonds que si ces placements sont conformes aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds. Ces placements sont choisis de la même manière que les autres placements du Fonds.

Les placements du Fonds doivent répondre aux exigences de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pensions* (Canada), de la *Employment Pension Plans Act* (Alberta) et de toute législation sur les normes de prestation de pensions essentiellement semblable qui pourrait être en vigueur à l'occasion dans d'autres territoires du Canada.

Si la situation des marchés ou la conjoncture, notamment la conjoncture économique ou politique, devient défavorable, nous pouvons, en guise de tactique défensive temporaire, vendre les titres que le Fonds détient sur le ou les marchés en question et conserver une partie importante des actifs du Fonds sous forme de trésorerie, de billets, ou d'instruments à court terme, ou acheter des titres sur des marchés plus stables. Nous pouvons aussi nous abstenir d'acheter des titres sur le ou les marchés en question et conserver une position accrue en trésorerie, en billets ou en instruments à court terme, ou acheter des titres sur des marchés que nous estimons plus stables.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS LE FONDS D' ACTIONS MONDIALES MAWER?

Les risques associés au Fonds d'actions mondiales Mawer comprennent le risque lié aux titres étrangers, le risque lié aux devises, le risque lié aux marchés boursiers et le risque lié à des émetteurs particuliers. Le risque de perte sur les placements de ce Fonds peut être accru en raison de la liquidité limitée de certains titres composant le portefeuille (risque lié à la liquidité).

Le Fonds d'actions mondiales Mawer peut, lorsque nous le jugeons approprié, couvrir le risque lié aux devises auquel le portefeuille est exposé. Cependant, une opération visant à couvrir la baisse de valeur d'une devise n'élimine pas le risque de fléchissement du cours des titres qui composent le portefeuille.

Au 29 avril 2022, un porteur de parts détenait des parts du Fonds représentant environ 10,23 % de la valeur liquidative du Fonds. Ce porteur de parts pourrait vendre ses parts en tout temps. Si la totalité ou une grande partie de ces parts sont vendues, le Fonds pourrait devoir modifier considérablement son portefeuille pour pouvoir effectuer un rachat si important. Le risque lié aux grands investisseurs est expliqué à la page 4 du présent prospectus simplifié.

Le risque lié aux séries multiples, le risque lié aux fiducies de revenu et le risque lié aux investissements dans d'autres Fonds constituent des risques supplémentaires pour ce Fonds. Si le Fonds investit dans des dérivés ou y recourt ou s'il procède à des opérations de prêt, à des mises en pension et à des prises en pension de titres, cette partie de son actif peut aussi être exposée au risque lié aux dérivés et au risque lié aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres. Ces risques sont expliqués aux pages 2 à 6 du présent prospectus simplifié.

QUI DEVRAIT INVESTIR DANS CE FONDS?

Ce Fonds convient aux investisseurs qui recherchent une croissance à long terme supérieure à la moyenne et qui peuvent tolérer un certain degré d'instabilité. Nous avons attribué à ce Fonds un degré de risque moyen. Des renseignements concernant notre méthode de classification du risque se trouvent à la page 21 du présent prospectus simplifié.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Chaque année, le Fonds distribuera son revenu net et ses gains en capital nets réalisés au cours de l'année aux porteurs de parts de série A et de parts de série O. Ainsi, le Fonds ne sera pas tenu de payer de l'impôt sur le revenu. Les distributions sont faites au moins annuellement.

Tout montant distribué aux porteurs de parts d'une série sera automatiquement réinvesti dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous désirez recevoir la distribution en espèces.

FRAIS DU FONDS PRIS EN CHARGE INDIRECTEMENT PAR LES INVESTISSEURS

Le Fonds acquitte certains frais sur son actif. Le tableau ci-dessous a pour but de vous aider à comparer le coût d'un placement dans le Fonds au coût d'un placement dans d'autres organismes de placement collectif. Cet exemple suppose que vous investissez 1 000 \$ dans des parts du Fonds pour les périodes indiquées, puis que vous les vendez toutes à la fin de ces périodes; votre placement affiche un rendement annuel de 5 % et le ratio des frais de gestion du Fonds demeure celui en vigueur au cours du dernier exercice du Fonds, durant toute la période de 10 ans mentionnée. Le ratio des frais de gestion utilisé pour calculer l'information présentée à la présente rubrique est calculé conformément à la partie 15 du *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*. Pour plus d'information sur les frais de gestion et les charges d'exploitation, veuillez vous reporter aux pages 12 à 16 du présent prospectus simplifié.

Bien que vos coûts réels puissent être supérieurs ou inférieurs, selon les hypothèses qui précèdent, vos coûts seraient de :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	13,71 \$	42,63 \$	73,70 \$	161,78 \$
Parts de série O	0,21 \$	0,65 \$	1,13 \$	2,58 \$

FONDS D' ACTIONS MARCHÉS ÉMERGENTS MAWER

DÉTAIL DU FONDS

Fonds	Fonds d'actions marchés émergents Mawer
Type de fonds	Fonds d'actions
Date de création	31 janvier 2017
Titres offerts	Parts de série A (depuis le 31 janvier 2017) Parts de série O (depuis le 31 janvier 2017)
Admissibilité aux régimes enregistrés	Les parts du Fonds sont des placements admissibles pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Gestion de Placements Mawer Ltée
Sous-conseiller	Mawer Investment Management Singapore Pte. Ltd.*

*** Mawer Investment Management Singapore Pte. Ltd. fournit des recommandations de placement et des recherches sur les placements relativement à certains marchés étrangers et peut, à son appréciation, acheter et vendre des titres en portefeuille et des actifs du Fonds, de même que gérer ceux-ci. Mawer Investment Management Singapore Pte. Ltd. est notre filiale en propriété exclusive.**

QUELS TYPES DE PLACEMENTS LE FONDS FAIT-IL?

Objectifs de placement

Le Fonds d'actions marchés émergents Mawer a pour objectif d'offrir un rendement à long terme ajusté en fonction du risque supérieur à la moyenne en investissant principalement dans des titres de capitaux propres et des titres connexes de sociétés situées dans des pays à marché émergent ou active dans de tels pays. Des bons du Trésor ou des placements à court terme dont la durée n'excède pas trois ans peuvent également être utilisés à l'occasion.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée au moins à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts dûment convoquée pour examiner la question. Toutefois, nous pouvons modifier à notre appréciation les stratégies de placement du Fonds décrites ci-après.

Stratégies de placement

Les stratégies que nous utilisons pour que le Fonds atteigne ses objectifs sont les suivantes :

- nous cherchons à bâtir systématiquement un portefeuille très diversifié, composé de titres de sociétés créant de la richesse et qui sont achetés à escompte par rapport à leur valeur intrinsèque;
- nous cherchons à appliquer une période de détention à long terme afin d'obtenir la reconnaissance des investisseurs ou de permettre aux sociétés de croître.

Aucune limite particulière ne s'applique à la tranche de l'actif du Fonds qui peut directement être investie dans des titres étrangers ou indirectement viser des titres étrangers. Le montant investi dans chaque pays variera en fonction des perspectives et des occasions sur les plans de l'économie, des investissements et du marché offertes dans chaque région géographique.

Le Fonds ne peut pas effectuer un placement si, en conséquence de ce placement, plus de 20 % de sa valeur liquidative (calculée à la valeur marchande au moment de l'opération) se retrouvait investie dans un même secteur d'activité selon la définition adoptée par la classification industrielle mondiale standard et ses équivalents aux États-Unis et ailleurs dans le monde.

Le Fonds peut investir dans des dérivés ou y recourir à des fins de couverture et autres que de couverture qui sont compatibles avec ses objectifs de placement, à la condition de se conformer aux dispositions de la législation canadienne en valeurs mobilières applicable. Toutefois, en date du présent prospectus simplifié, le Fonds n'a pas encore investi dans des dérivés ni utilisé de tels instruments. Nous aviserons les porteurs de parts par écrit au moins 60 jours avant que le Fonds ne commence à investir dans des dérivés ou à y recourir. D'autres renseignements sur l'utilisation éventuelle de dérivés par le Fonds se trouvent aux pages 19 à 20 du présent prospectus simplifié.

Le Fonds peut effectuer les opérations de prêt, les mises en pension et les prises en pension de titres autorisées à l'occasion par la législation canadienne en valeurs mobilières applicable. Le Fonds peut effectuer ces opérations pour tenter de gagner un revenu supplémentaire et pour rehausser son rendement. Vous pouvez obtenir des informations supplémentaires sur les opérations de prêt, les mises en pension et les prises en pension de titres à la page 20 du présent prospectus simplifié.

Le Fonds ne peut investir une partie de son actif dans des parts d'autres Fonds que si ces placements sont conformes aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds. Ces placements sont choisis de la même manière que les autres placements du Fonds.

Les placements du Fonds doivent répondre aux exigences de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pensions* (Canada), de la *Employment Pension Plans Act* (Alberta) et de toute législation sur les normes de prestation de pensions essentiellement semblable qui pourrait être en vigueur à l'occasion dans d'autres territoires du Canada.

Si la situation des marchés ou la conjoncture, notamment la conjoncture économique ou politique, devient défavorable, nous pouvons, en guise de tactique défensive temporaire, vendre les titres que le Fonds détient sur le ou les marchés en question et conserver une partie importante des actifs du Fonds sous forme de trésorerie, de billets, ou d'instruments à court terme, ou acheter des titres sur des marchés plus stables. Nous pouvons aussi nous abstenir d'acheter des titres sur le ou les marchés en question et conserver une position accrue en trésorerie, en billets ou en instruments à court terme, ou acheter des titres sur des marchés que nous estimons plus stables.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS LE FONDS D' ACTIONS MARCHÉS ÉMERGENTS MAWER?

Les risques associés au Fonds d'actions marchés émergents Mawer comprennent le risque lié aux marchés émergents, le risque lié aux titres étrangers, le risque lié aux devises, le risque lié aux marchés boursiers et le risque lié à des émetteurs particuliers. Le risque de perte sur les placements de ce Fonds peut être accru en raison de la liquidité limitée de certains titres composant le portefeuille (risque lié à la liquidité).

Le Fonds d'actions marchés émergents Mawer peut, lorsque nous le jugeons approprié, couvrir le risque lié aux devises auquel le portefeuille est exposé. Cependant, une opération visant à couvrir la baisse de valeur d'une devise n'élimine pas le risque de fléchissement du cours des titres qui composent le portefeuille.

Le risque lié aux séries multiples, le risque lié aux fiducies de revenu et le risque lié aux investissements dans d'autres Fonds constituent des risques supplémentaires pour ce Fonds. Si le Fonds investit dans des dérivés ou y recourt ou s'il procède à des opérations de prêt, à des mises en pension et à des prises en pension de titres, cette partie de son actif peut aussi être exposée au risque lié aux dérivés et au risque lié aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres. Ces risques sont expliqués aux pages 2 à 6 du présent prospectus simplifié.

Au 29 avril 2022, deux porteurs de parts détenaient des parts du Fonds représentant environ 17,96 % et 13,35 %, respectivement, de la valeur liquidative du Fonds. Ces porteurs de parts pourraient vendre leurs parts en tout temps. Si la totalité ou une grande partie de ces parts sont vendues, le Fonds pourrait devoir modifier considérablement son portefeuille pour pouvoir effectuer un rachat si important. Le risque lié aux grands investisseurs est expliqué à la page 4 du présent prospectus simplifié.

QUI DEVRAIT INVESTIR DANS CE FONDS?

Ce Fonds convient aux investisseurs qui recherchent une croissance à long terme supérieure à la moyenne et qui peuvent tolérer une volatilité importante. Nous avons attribué à ce Fonds un degré de risque de moyen à élevé. Des renseignements concernant notre méthode de classification du risque se trouvent à la page 21 du présent prospectus simplifié.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Chaque année, le Fonds distribuera son revenu net et ses gains en capital nets réalisés au cours de l'année aux porteurs de parts de série A et de parts de série O. Ainsi, le Fonds ne sera pas tenu de payer de l'impôt sur le revenu. Les distributions sont faites au moins annuellement.

Tout montant distribué aux porteurs de parts d'une série sera automatiquement réinvesti dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous désirez recevoir la distribution en espèces.

FRAIS DU FONDS PRIS EN CHARGE INDIRECTEMENT PAR LES INVESTISSEURS

Le Fonds acquitte certains frais sur son actif. Le tableau ci-dessous a pour but de vous aider à comparer le coût d'un placement dans le Fonds au coût d'un placement dans d'autres organismes de placement collectif. Cet exemple suppose que vous investissez 1 000 \$ dans des parts du Fonds pour les périodes indiquées, puis que vous les vendez toutes à la fin de ces périodes; votre placement affiche un rendement annuel de 5 % et le ratio des frais de gestion du Fonds demeure celui en vigueur au cours du dernier exercice du Fonds, durant toute la période de 10 ans mentionnée. Le ratio des frais de gestion utilisé pour calculer l'information présentée à la présente rubrique est calculé conformément à la partie 15 du *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*. Pour plus d'information sur les frais de gestion et les charges d'exploitation, veuillez vous reporter aux pages 12 à 16 du présent prospectus simplifié.

Bien que vos coûts réels puissent être supérieurs ou inférieurs, selon les hypothèses qui précèdent, vos coûts seraient de :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	16,73 \$	51,87 \$	89,39 \$	194,68 \$
Parts de série O	1,06 \$	3,33 \$	5,84 \$	13,25 \$

FONDS INTERNATIONAL DE GRANDES CAPITALISATIONS MAWER

DÉTAIL DU FONDS

Fonds	Fonds international de grandes capitalisations Mawer
Type de fonds	Fonds d'actions
Date de création	29 mai 2020
Titres offerts	Parts de série A (depuis le 29 mai 2020) Parts de série O (depuis le 29 mai 2020)
Admissibilité aux régimes enregistrés	Les parts du Fonds sont des placements admissibles pour les régimes enregistrés
Gestionnaire de portefeuille	Gestion de Placements Mawer Ltée

QUELS TYPES DE PLACEMENTS LE FONDS FAIT-IL?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds international de grandes capitalisations Mawer est d'offrir un rendement à long terme ajusté en fonction du risque supérieur à la moyenne et de procurer une diversification du risque en investissant principalement dans des titres de capitaux propres et des titres connexes de grandes sociétés situées dans des pays développés hors du Canada et des États-Unis, principalement en Europe, en Australasie et en Extrême-Orient. Le Fonds pourra investir, à l'occasion, dans des bons du Trésor ou dans des placements à court terme, dont la durée n'excède pas trois ans.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée au moins à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts dûment convoquée pour examiner la question. Toutefois, nous pouvons modifier à notre appréciation les stratégies de placement du Fonds décrites ci-après.

Stratégies de placement

Les stratégies que nous utilisons pour que le Fonds atteigne ses objectifs sont les suivantes :

- nous cherchons à bâtir systématiquement un portefeuille très diversifié, composé de titres de sociétés créant de la richesse et qui sont achetés à escompte par rapport à leur valeur intrinsèque;
- nous cherchons à appliquer une période de détention à long terme afin d'obtenir la reconnaissance des investisseurs ou de permettre aux sociétés de croître.

Aucune limite particulière ne s'applique à la tranche de l'actif du Fonds qui peut directement être investie dans des titres étrangers ou indirectement viser des titres étrangers. Le montant investi dans chaque pays variera en fonction des perspectives et des occasions sur les plans de l'économie, des investissements et du marché offertes dans chaque région géographique.

Le Fonds ne peut pas effectuer un placement si, en conséquence de ce placement, plus de 20 % de sa valeur liquidative (calculée à la valeur marchande au moment de l'opération) se retrouvait investie dans un même secteur d'activité selon la définition adoptée par la classification industrielle mondiale standard et ses équivalents aux États-Unis et ailleurs dans le monde.

Le Fonds peut investir dans des dérivés ou y recourir à des fins de couverture et autres que de couverture qui sont compatibles avec ses objectifs de placement, à la condition de se conformer aux dispositions de la législation canadienne en valeurs mobilières applicable. Toutefois, en date du présent prospectus simplifié, le Fonds n'a pas encore investi dans des dérivés ni utilisé de tels instruments. Nous aviserons les porteurs de parts par écrit au moins 60 jours avant que le Fonds ne commence à investir dans des dérivés ou à y recourir. D'autres renseignements sur l'utilisation éventuelle de dérivés par le Fonds se trouvent aux pages 19 à 20 du présent prospectus simplifié.

Le Fonds peut effectuer les opérations de prêt, les mises en pension et les prises en pension de titres autorisées à l'occasion par la législation canadienne en valeurs mobilières applicable. Le Fonds peut effectuer ces opérations pour tenter de gagner un revenu supplémentaire et pour rehausser son rendement. D'autres renseignements sur les

opérations de prêt, les mises en pension et les prises en pension de titres se trouvent à la page 20 du présent prospectus simplifié.

Le Fonds ne peut investir une partie de son actif dans des parts d'autres Fonds que si ces placements sont conformes aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds. Ces placements sont choisis de la même manière que les autres placements du Fonds.

Les placements du Fonds doivent répondre aux exigences de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pensions* (Canada), de la *Employment Pension Plans Act* (Alberta) et de toute législation sur les normes de prestation de pensions essentiellement semblable qui pourrait être en vigueur à l'occasion dans d'autres territoires du Canada.

Si la situation des marchés ou la conjoncture notamment la conjoncture économique ou politique devient défavorable, nous pouvons, en guise de tactique défensive temporaire, vendre les titres que le Fonds détient sur le ou les marchés en question et conserver une partie des actifs du Fonds sous forme de trésorerie, de billets, ou d'instruments à court terme, ou acheter des titres sur des marchés plus stables. Nous pouvons aussi nous abstenir d'acheter des titres sur le ou les marchés en question et conserver une position accrue en trésorerie, en billets ou en instruments à court terme, ou acheter des titres sur des marchés que nous estimons plus stables.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS LE FONDS INTERNATIONAL DE GRANDES CAPITALISATIONS MAWER?

Les risques associés au Fonds international de grandes capitalisations Mawer comprennent le risque lié aux titres étrangers, le risque lié aux devises, le risque lié aux marchés boursiers et le risque lié à des émetteurs particuliers. Le risque de perte sur les placements de ce Fonds peut être accru en raison de la liquidité limitée de certains titres composant le portefeuille (risque lié à la liquidité).

Le Fonds international de grandes capitalisations Mawer peut, lorsque nous le jugeons approprié, couvrir le risque lié aux devises auquel le portefeuille est exposé. Cependant, une opération visant à couvrir la baisse de valeur d'une devise n'empêche pas les pertes en cas de fléchissement du cours des titres qui composent le portefeuille du Fonds.

Au 29 avril 2022, un porteur de parts détenait des parts du Fonds représentant environ 38,91 % de la valeur liquidative du Fonds. Ce porteur de parts pourrait vendre ses parts en tout temps. Si la totalité ou une grande partie de ces parts sont vendues, le Fonds pourrait devoir modifier considérablement son portefeuille pour pouvoir effectuer un rachat si important. Le risque lié aux grands investisseurs est expliqué à la page 4 du présent prospectus simplifié.

Le risque lié aux séries multiples, le risque lié aux fiducies de revenu et le risque lié aux investissements dans d'autres Fonds constituent des risques supplémentaires pour ce Fonds. Si le Fonds investit dans des dérivés ou y recourt ou s'il procède à des opérations de prêt, à des mises en pension et à des prises en pension de titres, cette partie de son actif peut aussi être exposée au risque lié aux dérivés et au risque lié aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres. Ces risques sont expliqués aux pages 2 à 6 du présent prospectus simplifié.

QUI DEVRAIT INVESTIR DANS CE FONDS?

Ce Fonds convient aux investisseurs qui recherchent une croissance à long terme supérieure à la moyenne et qui peuvent tolérer une certaine volatilité. Nous avons attribué à ce Fonds un degré de risque moyen. Des renseignements concernant notre méthode de classification du risque se trouvent à la page 21 du présent prospectus simplifié.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DISTRIBUTIONS

Chaque année, le Fonds distribuera son revenu net et ses gains en capital nets réalisés au cours de l'année aux porteurs de parts de série A et de parts de série O. Ainsi, le Fonds ne sera pas tenu de payer de l'impôt sur le revenu. Les distributions sont faites au moins annuellement.

Tout montant distribué aux porteurs de parts d'une série sera automatiquement réinvesti dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds à moins que vous ne nous informiez par écrit que vous désirez recevoir les distributions en espèces.

FRAIS DU FONDS PRIS EN CHARGE INDIRECTEMENT PAR LES INVESTISSEURS

Le Fonds acquitte certains frais sur son actif. Le tableau ci-dessous a pour but de vous aider à comparer le coût d'un placement dans le Fonds au coût d'un placement dans d'autres organismes de placement collectif. Cet exemple suppose que vous investissez 1 000 \$ dans des parts du Fonds pour les périodes indiquées, puis que vous les vendez toutes à la fin de ces périodes; votre placement affiche un rendement annuel de 5 % et le ratio des frais de gestion du Fonds demeure celui en vigueur au cours du dernier exercice du Fonds, durant toute la période de 10 ans mentionnée. Le ratio des frais de gestion utilisé pour calculer l'information présentée à la présente rubrique est calculé conformément à la partie 15 du *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*. Pour plus d'information sur les frais de gestion et les charges d'exploitation, veuillez vous reporter aux pages 12 à 16 du présent prospectus simplifié.

Bien que vos coûts réels puissent être supérieurs ou inférieurs, selon les hypothèses qui précèdent, vos coûts seraient de :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	14,67 \$	45,59 \$	78,74 \$	172,40 \$
Parts de série O	1,05 \$	3,32 \$	5,81 \$	13,19 \$

MAWER

Gestionnaire des Fonds mutuels Mawer :

Gestion de Placements Mawer Ltée

517 – 10th Avenue S.W., bureau 600

Calgary (Alberta) T2R 0A8

1 844 395-0747

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur chacun des Fonds dans la notice annuelle, l'aperçu du fonds, les rapports de la direction sur le rendement du fonds et les rapports financiers. Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié et en font donc légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée. Vous pouvez obtenir sans frais et sur demande un exemplaire de ces documents, en composant sans frais le 1 844 395-0747 ou en vous adressant à votre courtier.

Vous pouvez obtenir ces documents et d'autres renseignements concernant les Fonds, comme les circulaires de sollicitation de procurations et les contrats importants, sur le site Web des Fonds mutuels Mawer, www.mawer.com (en anglais seulement), ou en communiquant avec les Fonds mutuels Mawer à l'adresse info@mawer.com ou sur le site Web de SEDAR (le Système électronique de données, d'analyse et de recherche), www.sedar.com.